



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

# Evaluation 2018 de l'impact de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en France

## *Rapport Final*

Janvier 2019

### **Lot N°4 : Evaluation contrefactuelle de l'impact de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ**



Avec la collaboration de Nathalie HAVET, Maître de conférences, chercheuse associée à l'Université Lyon 1 en sciences économiques, spécialiste des politiques publiques d'économie et d'emploi et des méthodes quantitatives d'évaluation appliquées à ces politiques.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Eléments de cadrage</b>	<b>3</b>
1.1	Objectif et périmètre de l'évaluation	3
1.2	Questionnement évaluatif	4
1.3	Méthodologie de choix des dispositifs	4
<b>2</b>	<b>Evaluation des dispositifs : « Cap Avenir / Cap Métier » (PO FEDER-FSE-IEJ Languedoc-Roussillon)</b>	<b>11</b>
2.1	Présentation des dispositifs	11
2.2	Méthodologie d'évaluation du dispositif	15
2.3	Présentation des résultats de l'évaluation contrefactuelle du dispositif (appréciation des effets nets)	22
2.4	Principaux enseignements et hypothèses de réponses aux questions évaluatives	24
<b>3</b>	<b>Evaluation du dispositif : « SAS Apprentissage » mis en œuvre au titre du PO FEDER-FSE-IEJ Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>26</b>
3.1	Présentation du dispositif, éléments de cadrage et de mise en œuvre	26
3.2	Méthodologie d'évaluation du dispositif	32
3.3	Résultats de l'évaluation du SAS sur l'accès à l'apprentissage	37
3.4	Résultats de l'évaluation du SAS sur le décrochage (contrefactuel)	40
3.5	Principaux enseignements et hypothèses de réponses aux questions évaluatives	42
<b>4</b>	<b>Evaluation du dispositif : « Ecoles de la 2<sup>ème</sup> Chance »</b>	<b>44</b>
4.1	Présentation du dispositif et éléments de mise en œuvre	44
4.2	Méthodologie d'évaluation du dispositif	46
4.3	Présentation des résultats de l'évaluation du dispositif	48
4.4	Principaux enseignements et réponse aux questions évaluatives	51
<b>5</b>	<b>Annexes</b>	<b>52</b>
5.1	CAP Avenir / CAP Métier : Statistiques descriptives (bénéficiaires et non bénéficiaires)	52
5.2	SAS apprentissage - Statistiques entrées-sorties des participants au SAS détaillées par opérateurs	53
5.3	SAS Apprentissage - Statistiques descriptives des résultats des participants au SAS apprentissage par opérateur	54

# 1 Eléments de cadrage

---

## 1.1 Objectif et périmètre de l'évaluation

Cette évaluation mutualisée<sup>1</sup> s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires en matière d'évaluation des fonds européens qui s'imposent à l'ensemble des autorités de gestion. Au cours de la durée de la programmation (2014-2020), les autorités de gestion (AG) sont en effet chargées d'évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact de leur programmation.

La première évaluation de mise en œuvre ayant été réalisée en 2015, cette nouvelle évaluation de l'IEJ se concentre sur les résultats et les impacts. On distingue généralement deux grandes approches complémentaires pour la réalisation d'évaluations d'impacts :

- **Les évaluations d'impact basées sur la théorie** qui suivent chaque étape de la logique d'intervention (liens de causes à effets) afin de détecter les mécanismes de changement, répondent à la question « pourquoi et comment l'intervention fonctionne-t-elle ? ». Cette approche produit généralement une évaluation qualitative des incidences.
- **Les évaluations d'impact contrefactuelles** qui utilisent des groupes de contrôle ou de référence, permettent de répondre aux questions « dans quelle mesure les changements observés peuvent-ils être attribués à l'intervention ? » et « que se serait-il passé en l'absence de la politique considérée ? ». Elles permettent également de comparer les effets des différents instruments (ou du même instrument appliqué à différents groupes cibles).

**Le périmètre des travaux d'évaluation du présent rapport (lot 4 du marché d'évaluation IEJ) concerne les dispositifs soutenus par l'IEJ au titre des 12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ :**

- 10 Programmes Opérationnels (PO) régionaux métropolitains (Aquitaine, Auvergne, Centre-Val de Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Midi-Pyrénées) ;
- 2 Programmes Opérationnels (PO) régionaux FEDER-FSE d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique).

Il s'agit de savoir si l'IEJ a été mobilisée sur des programmes efficaces, voire efficients. Pour cela, cette étude recourt à des approches contrefactuelles et cherche à établir l'existence d'un impact causal de **trois dispositifs régionaux financés par l'IEJ, dont les AG sont les Conseils régionaux au titre de leurs PO FEDER-FSE-IEJ.**

La méthodologie de choix des 3 dispositifs est détaillée dans la partie 1.3. L'étude d'impact de ces 3 dispositifs choisis est ensuite explicitée aux chapitres 2 (Cap métier / Cap Avenir – région Languedoc-Roussillon), 3 (SAS apprentissage en Nord Pas de Calais) et 4 (écoles de la deuxième chance – toutes régions éligibles confondues).

**Les travaux de cette première évaluation d'impact contrefactuelle de l'IEJ peuvent faire l'objet d'un partage d'expérience. En effet, aucune évaluation de ce type n'ayant été conduite en France jusqu'à présent sur l'IEJ ou le FSE et très peu de travaux similaires existant au niveau européen, il convient d'assurer une diffusion large des résultats et des enseignements méthodologiques.** La conduite des futures évaluations d'impact FSE nationales mais également celles relevant des autorités de gestion régionales pourront ainsi s'inspirer de cette expérience. Les résultats, partagés entre autorités de gestion, contiennent de précieux enseignements qui peuvent induire d'éventuelles inflexions de la mise en œuvre des PO et plus généralement des politiques de formation et d'insertion professionnelle en direction des jeunes.

---

<sup>1</sup> Cette étude s'inscrit dans un ensemble de travaux lancés en 2017 par la DGEFP sur l'évaluation de l'IEJ en France, via 6 lots et couvrant l'ensemble du champ d'investigation : lot 1 (évaluation globale des résultats et transformation opérées), Lot 2 (évaluation de l'impact global), lot 3 (évaluation contrefactuelle de 3 dispositifs nationaux financés par l'IEJ), lot 4 (évaluation de 3 dispositifs régionaux financés par l'IEJ), lot 5 (évaluation de projets innovants), lot 6 (synthèse des travaux).

## 1.2 Questionnement évaluatif

L'étude contrefactuelle de 3 dispositifs régionaux co-financés par l'IEJ a pour objet de répondre aux questions évaluatives listées ci-dessous et organisées selon trois registres évaluatifs.

Registre d'évaluation	Questions évaluatives
<b>Ciblage sur les publics</b> <i>Est-ce que les publics cibles sont bien atteints ?</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Est-ce que le dispositif financé par l'IEJ est bien destiné aux jeunes qui en ont le plus besoin, notamment les populations marginalisées et les moins qualifiés ?</li><li>▶ Est-ce que les publics cibles sont bien atteints ?</li></ul>
<b>Efficacité</b> <i>au regard des réalisations et résultats visibles, le dispositif paraît-il efficace par rapport aux cibles fixées ?</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Que se serait-il passé en l'absence du dispositif ? (résultats / objectifs)</li><li>▶ Quelle est la capacité du dispositif à permettre l'amélioration de la situation des participants en termes de reprise d'études, d'accès à la formation qualifiante, à l'emploi durable et aux contrats en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation) ?</li><li>▶ Comment le dispositif contribue-t-il à l'objectif d'insertion durable des jeunes dans l'emploi ? Comment parvient-il à faire face aux particularités des NEET ?</li><li>▶ Quels sont les types d'actions les plus efficaces, pour quels groupes et dans quels contextes ?</li></ul>
<b>Efficiace</b> : <i>les réalisations et résultats observés sont-ils satisfaisants au regard des moyens financiers mobilisés ?</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Que se serait-il passé en l'absence du financement IEJ ?</li><li>▶ Quels sont les coûts unitaires par type d'opération et par groupes cibles ?</li><li>▶ Quels sont les types d'opérations les plus efficaces et les plus efficaces en termes de ratio coûts / résultats ?</li></ul>

## 1.3 Méthodologie de choix des dispositifs

Au stade de l'expression des besoins (cahier des charges de l'évaluation), la DGEFP n'avait pas sélectionné les trois dispositifs qui font l'objet de la présente analyse. Ce choix a fait l'objet d'un travail d'investigation spécifique.

### 1.3.1 Trois critères de sélection

La phase de cadrage visait à identifier parmi l'ensemble des dispositifs régionaux cofinancés par l'IEJ, les 3 plus pertinents à retenir dans le cadre de cette évaluation. Le choix des dispositifs à retenir s'est fait au regard de 3 critères d'appréciation :

1. **Représentativité du dispositif** dans les opérations financées par les PO régionaux : un dispositif mis en œuvre sur un seul territoire présente potentiellement moins d'intérêt qu'un dispositif déployé sur plusieurs régions pour lesquels des résultats peuvent être extrapolés ;
2. **Gains attendus en termes d'aide à la décision** (notamment dispositif qui n'a pas déjà fait l'objet d'une évaluation) et pertinence des résultats des analyses réalisées ;
3. **Faisabilité de mobilisation d'une approche contrefactuelle** au regard de différentes variables : clarté de la logique d'action / effets escomptés (et leur mesurabilité), possibilité de construire un groupe témoins, disponibilité des données ...

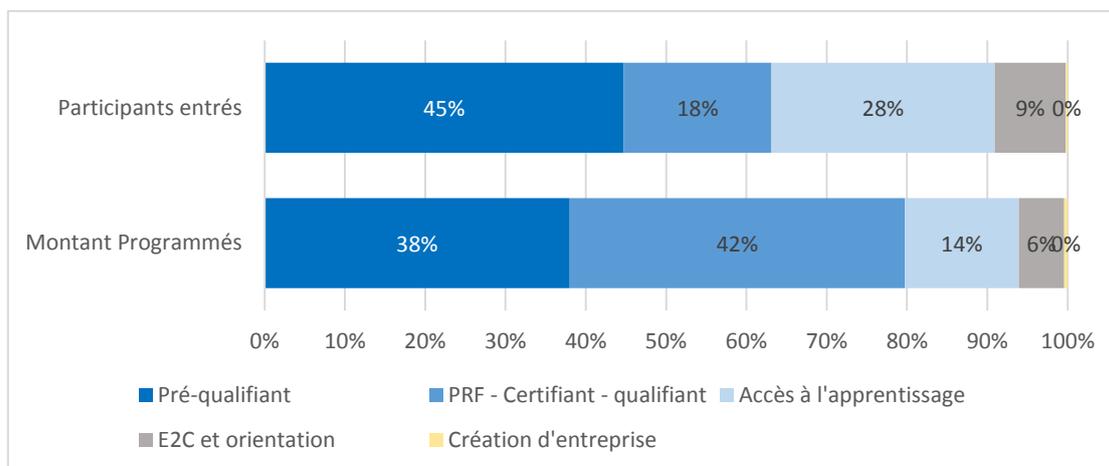
Les dispositifs régionaux pré-identifiés sur la base des 2 premiers critères ont fait l'objet d'une étude approfondie de **faisabilité technique de mise en œuvre d'une approche contrefactuelle** à partir des 3 sous-critères suivants :

- **Logique d'intervention** : la logique d'intervention répond-t-elle aux prérequis d'une évaluation contrefactuelle ? (homogénéité d'un dispositif, effets recherchés « quantifiables », temporalité de l'impact en adéquation avec le temps de l'évaluation ? ...)
- **Groupe témoin** : existe-t-il des possibilités de constitution de groupes « témoin » : identification possible de non bénéficiaires présentant le même profil ou de bénéficiaire d'un dispositif « classiques » similaires ? Existence de données de suivi sur ces individus ? Possibilité d'enquêter ces populations ?
- **Données disponibles** : des données de données de suivi sont-elles disponibles ? Existence, qualité et fraîcheur de données de suivi sur les bénéficiaires ET les individus témoins ou possibilité d'enquête dans les temps de la mission essentiellement dans une logique de complétude des données de suivi

### 1.3.2 Représentativité et aide à la décision (critères 1 et 2)

En termes de représentativité (volume financier et de participants), les AG régionales ont principalement fléché leurs crédits IEJ sur des opérations de formation professionnelle continue à destination des demandeurs d'emploi. Sur 60 000 participants recensés à fin 2017, **les 2/3 relèvent d'actions de formation préqualifiante, qualifiante ou certifiante** (représentant 82% des montants programmés) et s'inscrivent généralement dans le cadre d'un plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) ou d'un programme régional de formation professionnelle (PRFP). **Les actions de formation pré-qualifiantes représentent à elles seules 50% des participants entrés (Cf Figure 1).**

Figure 1 – Montants programmés et participants entrés par type d'opération (graphique) et par région (tableau)



Régions	Participants entrés		Répartition des participants entrés par type d'opérations					Total
	Volume	Part dans total	Pré-qualifiant	PRF - Certifiant - qualifiant	Accès apprentissage	E2C	Création d'entreprise	
Aquitaine	12 482	21 %	76 %	11 %	11 %	2 %		100 %
Auvergne	2 157	4 %	54 %	29 %	12 %		5,8 %	100 %
Centre-Val de Loire	7 866	13 %	50 %	50 %				100 %
Champagne Ardennes	2 805	5 %		35 %	14 %	51 %		100 %
Haute Normandie	3 275	6 %	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ile-de-France	583	1 %	77 %			23 %		100 %
Midi-Pyrénées	1 036	2 %		20 %		8 %		100 %
Languedoc-Roussillon	10 239	17 %	68 %	17 %		15 %		100 %

Picardie	3 981	7 %	100 %					100 %
Nord-Pas-de-Calais	14 875	25 %		18 %	82 %			100 %
<b>Total général</b>	<b>59 299</b>	<b>100 %</b>	<b>45 %</b>	<b>18 %</b>	<b>28 %</b>	<b>9 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>100 %</b>

Source : données remontées par les AGs dans le cadre du bilan tous PO FSE-IEJ en France (2018) – Données Quadrant KPMG pour la répartition par typologie.

- En termes de représentativité, **les interventions réalisées dans le cadre des PRF ont capté une grande majorité des financements IEJ des régions bénéficiaires. Toutefois**, de nombreuses spécificités et limites impactent la faisabilité d'une évaluation contrefactuelle des dispositifs dits « classiques » de formation professionnelle portés par les PRF (pré-qualifiant & qualifiant). Ainsi, l'investissement massif dans les PRF peut avoir eu un effet volume positif (prise en charge d'un plus grande part des NEET dans la région) qui ne peut être apprécié dans une approche quasi-expérimentale reposant sur le suivi d'un panel de bénéficiaires et un groupe témoin. En effet, la multitude des types d'intervention et résultats possibles avec des temporalités variables selon les participants implique tout à la fois un travail très important de requalification-typologisation des opérations et des parcours ainsi que de disposer d'un recul suffisant sur les interventions ;

La plus-value de l'IEJ est de fait peu palpable (sauf en termes d'effet levier financier à vérifier) et interroge sur la pertinence d'évaluer ici ces dispositifs ;

**Néanmoins, les parcours intégrés (Normandie et Languedoc-Roussillon)** constituent un sujet intéressant d'analyse car ils sont plus novateurs et présentent une logique d'action robuste. S'ils ne concernent que deux programmes régionaux, l'enveloppe allouée, notamment en Languedoc-Roussillon, est conséquente puisqu'elle représente 12% des montants programmés de cette région.

**L'accès à l'apprentissage représente quant à lui 28% des participants entrés (environ 16 800 participants) et 14% des montants programmés.** Il a été soutenu par les Régions Aquitaine, Auvergne, Champagne-Ardenne et surtout Nord-Pas-de-Calais qui a fait le choix de concentrer 60 % de son enveloppe sur un dispositif d'accès à l'apprentissage (le SAS apprentissage) créé sous l'impulsion de l'IEJ et qui représente à lui seul un volume financier de 25 M€ soit plus de 11% du total programmé et 22% du total de participants IEJ recensés à fin 2017. Outre son poids, l'évaluation de ce dispositif présente un intérêt dans un contexte de réforme de l'apprentissage, engagée depuis 1 an et votée en septembre 2018, qui généralise et renforce la préparation à l'apprentissage (au travers des prépa-apprentissages). En outre, même si deux évaluations contrefactuelles ont déjà été réalisées sur des dispositifs expérimentaux d'accès à l'apprentissage similaire au SAS apprentissage<sup>2</sup>, leurs conclusions étaient différentes.

**Les actions d'orientation ou de soutien au réseau des écoles de la deuxième chance**, retenues dans 5 régions (Champagne Ardenne, Aquitaine, IDF, Midi-Pyrénées, et Languedoc-Roussillon, représentent 9 % des participants entrés et 6% des montants programmés. La difficulté qui existait en 2014 pour mesurer le devenir des jeunes à la sortie du dispositif (pratiques de suivi trop hétérogènes), a été levée par la mise en œuvre d'un système d'information national en 2016, agrégeant les données de l'ensemble des jeunes accompagnés en E2C. Celle-ci permet d'assurer un suivi individuel et dans le temps des jeunes accompagnés. Par ailleurs, comme indiqué dans la note méthodologique de Luc Behaghel sur la méthodologie d'évaluation contrefactuelle de l'IEJ, ce réseau n'a jamais fait l'objet d'une évaluation alors même que des travaux internationaux soulignent l'efficacité de ce type de dispositif.

Enfin, les actions de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat dans le cadre de parcours d'accompagnement et de formation renforcés, ainsi que d'actions de parrainage, ne sont pas représentatives au niveau des PO régionaux.

<sup>2</sup> Une évaluation du dispositif « Champagne Alternance » Dispositif expérimental de promotion de l'alternance<sup>2</sup>(CREDOC) ; L'évaluation « Accès à l'apprentissage et sécurisation des parcours : bilan d'une expérimentation aléatoire contrôlée conduite sur 7 sites en France.» mis en œuvre en 2010 et 2012 (CREST, DARES, CREDOC) (mai 2015)

Les tableaux suivants détaillent les conclusions des analyses réalisées en phase de cadrage selon les critères techniques du contrefactuel et d'aide à la décision.

Tableau 1 – Pertinence d'une évaluation contrefactuelle (critère 2)

Dispositif	Evaluations réalisées / année	Mobilisation d'une approche contrefactuelle	Principaux résultats / limites rencontrées	Besoins supplémentaires / intérêt pour l'évaluation IEJ
<b>Apprentissage</b>	Evaluation du dispositif "TPE jeunes apprenti" accordé aux petites entreprises recrutant un apprenti mineur (DARES, 2016)	Oui	Concerne une aide pour public très spécifique, donc avec des résultats peu pertinents pour l'évaluation de l'IEJ	Peu de besoin car l'IEJ a financé en majorité de la sécurisation de parcours (voir-ci-dessous)
	Évaluation ex-post des « investissements dans la formation en alternance », Caisse des dépôts, 2015-2016, en cours. Nathalie Havet	Oui	Enquête réalisée auprès des opérateurs mais analyse contrefactuelle non lancée	
<b>Accès à l'apprentissage</b>	« Accès à l'apprentissage et sécurisation des parcours : bilan d'une expérimentation aléatoire contrôlée conduite sur 7 sites en France » <a href="#">(CREST-CEREQ DARES, 2015)</a>	Oui (près de 1500 bénéficiaires et un groupe témoin)	Effet significatif et même très substantiel sur l'accès à l'apprentissage. Mais peu d'impact sur le taux de rupture	Les deux évaluations repérées ne concernent que des dispositifs portés uniquement par des missions locales et de manière expérimentale. Leurs conclusions sur les taux de rupture ne sont pas concordantes (effet positif pour l'une, et pas d'effet pour l'autre).
	Evaluation du dispositif « <a href="#">CHAMPAGNE ALTERNANCE</a> » <a href="#">(CEREQ)</a>	Oui	Meilleure orientation / motivation : taux de rupture de contrat est en très forte baisse	
<b>Formation professionnelle (et accès à la formation)</b>	Quelques travaux d'évaluation réalisés (évaluations CRPF ou encore FSE) ainsi que le rapport IGAS de 2013 mais peu de mesure des effets	Non	Hétérogénéité des actions	Bien qu'il existe une littérature abondante, il manque un travail de référence en France sur l'impact de la formation professionnelle sur la sécurisation des trajectoires professionnelles.
<b>Dispositifs régionaux intégrés</b>	Aucune évaluation d'impact réalisée à ce jour avec toutefois une analyse réalisée en région L-R sur l'expérimentation Cap Avenir/Métier	Approche comparative (avant/après)	-	Intérêt de mesurer la plus-value de ce type de dispositif par rapport à des parcours plus sectionnés.
<b>E2C</b>	Etude qualitative réalisée en 2012 pour le compte de la DARES :  Rostam W. (2014), « L'École de la 2e chance : la "grande école" des décrocheurs motivés »	Non	Limites : il était difficile en 2014 de mesurer le devenir des jeunes à la sortie du dispositif (pratiques de suivi trop hétérogènes) – limites levées par la mise en œuvre d'une BD nationale de suivi en 2016	La littérature internationale montre que de telles interventions intensives permettent d'avoir des effets importants.  Le financement IEJ a par ailleurs pu apporter des changements de pratiques.

### 1.3.3 Faisabilité technique (critère 3)

Tableau 2 Faisabilité technique d'une approche contrefactuelle (critère 3)

Dispositifs	La logiques d'intervention répond-t-elle aux prérequis d'une évaluation contrefactuelle? (homogénéité du dispositif et volume de participants, quantification des effets)	Existe-t-il des possibilités de constitution de groupes « témoin » ? *	Des données de données de suivi sont elles disponibles?
<b>ER2C</b>	Logique d'intervention homogène avec, pour certaines ER2C bénéficiaires de l'IEJ, une approche nouvelle / renforcée	Possibilité d'identifier deux groupes d'ER2C	Données de suivi existantes y.c. plusieurs mois après la sortie (SI réseau E2C)
<b>Accès à l'apprentissage</b>	Opérations hétérogènes mais avec un objectif phare : augmenter l'accès à l'apprentissage et sécuriser les parcours des apprentis (en limitant le décrochage)	Pas de groupe pour mesurer l'accès à l'apprentissage mais possibilité de mesurer le décrochage des jeunes NEET ayant poursuivi en apprentissage	Appariement des données nécessaires entre IEJ et (système d'information Ypareo de la Région NPC)
<b>Cap' métier / avenir (LR)</b>	Des parcours d'actions relativement homogènes (3 possibilités) Des objectifs quantifiables (taux de rupture, taux de retour en formation, taux d'emploi)	Difficulté à identifier un groupe témoin sur la région mais possibilité d'exploiter des données de suivi IEJ-FSE de dispositif de préqualification	Données de suivi et à 6 mois disponibles
<b>Formation qualifiante (PRF)</b>	Recouvre, en fonction des régions, une multitude d'interventions avec des effets et temporalités différentes.	Difficultés à identifier un groupe témoin (même profil mais non bénéficiaire d'une telle action / de l'IEJ)	Données de suivi disponibles en fonction des régions. Données de suivi disponibles en fonction des régions.
<b>Formation préqualifiante (PRF)</b>	Un investissement massif dans des actions classiques susceptible d'avoir un effet volume positif (prise en charge d'une plus grande part des NEET dans la région) mais pas une amélioration de la situation des participants par rapport à un financement hors IEJ		
<b>CAQ Haute Normandie</b>	Logique d'intervention claire et ciblée sur un parcours conduisant à l'obtention d'une qualification en vue d'une insertion professionnelle durable	L'hypothèse la plus probable serait de comparer à la prise en charge classique de participants de niveau équivalent (probablement hors territoire)	Aucune donnée mise à disposition

Tableau 3 - Synthèse de la sélection des 3 dispositifs selon les 3 critères d'appréciation

Dispositif	Critère d'Aide à la décision	Critère de Faisabilité	Critère Représentativité *		
			Nombre de régions	Montants progr.	Volume de participants
<b>ER2C</b>	Jamais évalué en France pourtant une évaluation Internationale montre des effets importants (job corps US)	Données de suivi existantes (SI réseau E2C), Possibilité d'identifier deux groupes d'ER2C	5 régions Métro + Mayotte / 12 régions	11,2 M€ FSE	1 700
<b>Accès à l'apprentissage</b>	2 évaluations identifiées (Crédoc DARES) aux conclusions différentes Intérêt pour l'ensemble des régions Réforme en cours de l'apprentissage	Opérations hétérogènes Appariement des données nécessaires	5 régions (NPDC, Aquit.,Auv. CA, Guad)	30 M€ FSE/IEJ Programmés dont 26 M€ pour NPDC*	13 000 (NPDC) 22 % du total nat.
<b>Cap' métier / avenir (LR)</b>	Approche expérimentale déployée à grande échelle grâce à l'IEJ. Potentiel de duplication	Difficulté à identifier un groupe témoin sur la région mais approche territoriale possible. Nécessite des données à long terme	1 région (+ CAQ <sup>3</sup> en Normandie qui s'en rapproche)	28 M€ FSE/IEJ Prog	6 860
<b>Formation qualifiante (PRF)</b>	Peu d'intérêt au regard de l'appréciation de la plus-value IEJ	Difficultés à identifier un groupe témoins (même profil mais non bénéficiaires d'une telle action)	6 régions (potentiellement 8)*	88,2 M€ FSE/IEJ Prog	N/D
<b>Formation préqualifiante (PRF)</b>	Peu d'intérêt au regard de l'appréciation de la plus-value IEJ	Difficultés à identifier un groupe témoins + LI assez floue (multiples sorties)	4 régions (potentiellement 6)*	51,6 M€ FSE/IEJ Prog	N/D

A l'issue de cette phase d'analyse, trois dispositifs ont été retenus ; ce choix a été validé en comité de pilotage :

- Les parcours intégrés en Languedoc-Roussillon (Cap Avenir et Cap Métier)
- Le dispositif SAS apprentissage en Nord Pas de Calais
- Les Ecoles de la deuxième chance (E2C) au niveau national

Ces trois dispositifs représentent près de 40% des participants entrés dans une opération soutenue par l'IEJ sur des fonds confiés aux régions et 28% des montants programmés.

<sup>3</sup> Contrat d'accès à la Qualification

## 2 Evaluation des dispositifs : « Cap Avenir / Cap Métier » (PO FEDER-FSE-IEJ Languedoc-Roussillon)

### 2.1 Présentation des dispositifs

Les deux dispositifs "Cap Métier" et "Cap Avenir" sont issus de la généralisation, grâce au financement IEJ, de l'expérimentation conduite entre novembre 2012 et décembre 2013, intitulée "Cap Métier d'avenir" qui a été déployée sur 7 territoires de l'ancienne région Languedoc-Roussillon. Ils remplacent désormais l'ancien Programme API (Action préparatoire à l'insertion) qui constituait le socle du programme régional de formation (PRF) en matière de formation non qualifiante mais ne répondait qu'imparfaitement aux besoins des jeunes chômeurs. Les ruptures étaient fréquentes (25 à 30%) notamment du fait d'une défaillance dans l'orientation du public et de l'absence de suivi individuel et personnalisé.

Les programmes Cap Avenir et Cap Métiers « innovants » et « complémentaires » permettent de vérifier et/ou de valider un projet professionnel en cohérence avec les potentialités des stagiaires et en lien avec les réalités du marché du travail ainsi que d'acquérir les premiers gestes professionnels et les prérequis nécessaires pour intégrer un parcours qualifiant ou s'insérer durablement dans l'emploi.

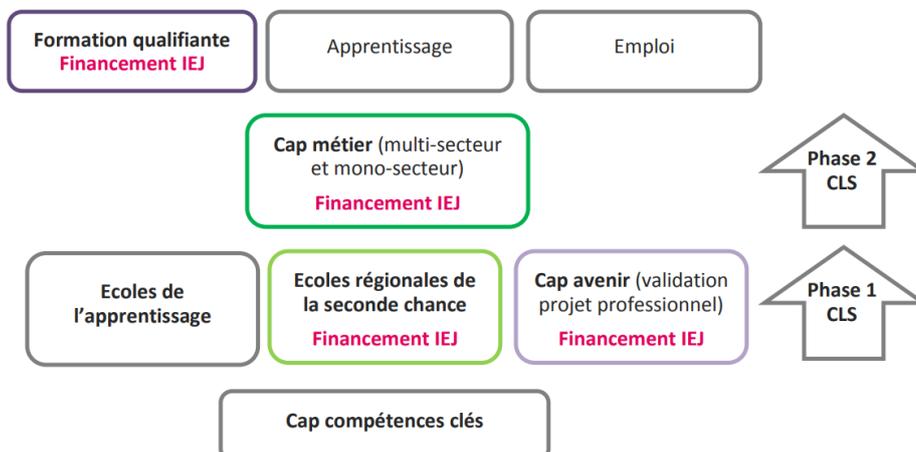
Cap Avenir est plutôt orienté sur la validation d'un projet professionnel par la découverte des métiers et Cap Métier sur la consolidation du projet professionnel et l'acquisition d'un premier niveau de compétences. Ils ont été conçus pour se succéder mais ce n'est pas une obligation.

Ces deux dispositifs, intégrés dans un « parcours » sécurisé vers la qualification et l'emploi en Languedoc-Roussillon, reposent sur des nouvelles modalités d'orientation et d'accompagnement des publics :

- Individualisation des parcours (entrées et sorties permanentes) ;
- Mise en place d'un accompagnement renforcé avec un référent pédagogique unique ;
- Mise en place d'un système de validation des entrées en formation à travers la collaboration des acteurs de l'Accueil-Information-Orientation des jeunes et des chômeurs (référents RSA, centre national d'information des droits des femmes et de la famille, Mission Locales, etc.), des comités locaux de suivi (CLS) validant les entrées dans ce parcours ;
- Coordination en groupements des organismes de formation pour que les stagiaires accèdent à différents plateaux techniques (→ nouvelles habitudes de travail entre organismes de formation (OF)).

Ces dispositifs sont mis en œuvre par 69 opérateurs atypiques dont le cœur d'activité n'est pas l'insertion des jeunes (37 OF Cap Avenir et 32 OF Cap Métier (pré-qualifiant)) et mobilisent en outre de multiples partenaires (acteurs institutionnels/financeurs, acteurs opérationnels, bénéficiaires, secteur public, privé, associatif,...). Une place importante est donnée aux entreprises.

Parcours vers la qualification et vers l'emploi mis en place par le Conseil régional (IEJ et hors IEJ)



Source : Evaluation de l'impact du programme européen « IEJ » en 2015,  
Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Languedoc-Roussillon

**Résultats escomptés :**

Deux objectifs « clés » en fonction du profil et du projet professionnel des stagiaires -> accéder à l'emploi ou à la formation qualifiante.

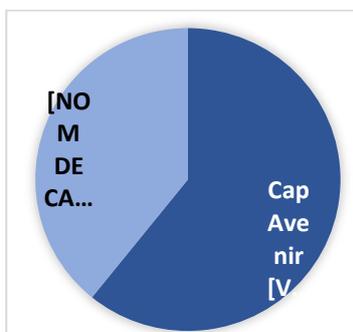
Un objectif également de réduction des taux de rupture sur l'ensemble des parcours définis avec les participants.

**Public cible :**

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois dont le projet a été validé par l'un des prescripteurs habilités par la Région.

Au 31/12/2017, **4 252 participants (CAP Avenir) et 2 740 participants (CAP Métier) sont enregistrés dans le système de suivi de la Région comme entrés dans ces dispositifs depuis janvier 2015.**

**Nombre de participants par dispositif, en % du total**

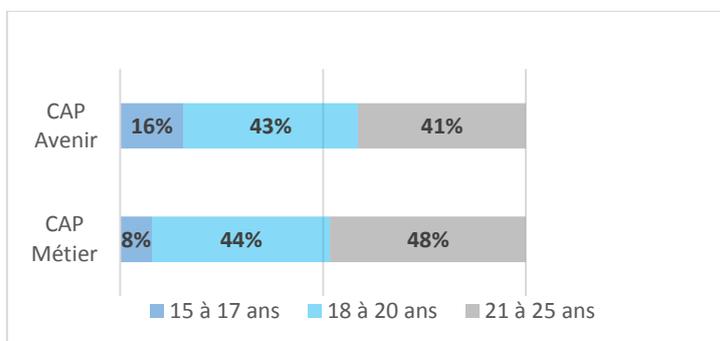


Source : Données de suivi de la région Occitanie, mise à jour au 20/07/2018

Quel que soit le dispositif, les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (environ 54 %). Du fait de leur jeune âge, ils sont moins de 10 % à être allocataires des minimas sociaux, près d'un quart vit dans un ménage où personne n'est en emploi.

Si la part des bénéficiaires âgés de 18-20 ans dans chacun des deux dispositifs est équivalente, celle des 21-25 ans est plus élevée parmi les bénéficiaires d'une action Cap Métier.

**Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge**



Sources : Données de suivi, région Occitanie, IEJ 2015-2017

Les bénéficiaires ont très majoritairement une qualification scolaire inférieure à l'enseignement supérieur, voire aucune qualification. Les bénéficiaires des dispositifs Cap Avenir et Cap Métier sont respectivement 33,9% et 28,5 % à n'avoir obtenu aucun diplôme.

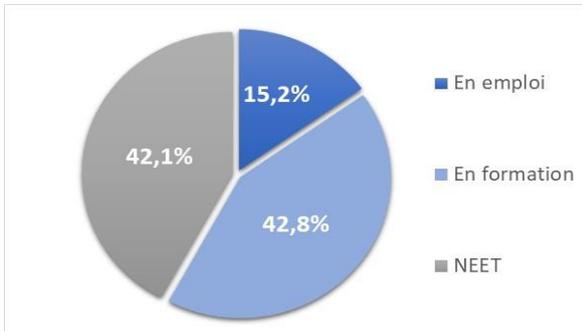
Quel que soit le niveau de diplôme, la durée d'accompagnement est majoritairement comprise entre 3 et 6 mois (Cap Avenir : 67,1 % et Cap Métier : 64,5 %). Moins de 3 % des participants ont bénéficié d'un accompagnement supérieur à 6 mois (Cap Avenir : 1,6 % et Cap Métier : 2,2 %).

		Dispositifs CAP Avenir et CAP Métier		
		CAP Avenir	CAP Métier	Action CAP Avenir suivi d'une action CAP Métier
Sexe	Femmes	54,4%	54,4%	57,8%
	Hommes	45,6%	45,6%	42,2%
Demandeur d'emploi longue durée		19,8%	26,1%	23,7%
Allocataire des minimas sociaux		10,0%	10,0%	10,1%
Reconnaissance officielle d'un handicap		3,4%	3,2%	4,9%
Age	15 à 17 ans	15,6%	7,9%	7,3%
	18 à 20 ans	43,0%	43,8%	46,9%
	21 à 25 ans	41,4%	48,3%	45,8%
Niveau de formation	Aucun	33,9%	28,5%	29,5%
	BEP, CAP, seconde	44,6%	49,0%	49,5%
	BAC ou équivalent	20,9%	21,6%	19,5%
	Diplômes universitaires	0,6%	0,9%	0,6%
Durée d'accompagnement	Moins de 1 mois	3,4%	2,7%	3,0%
	1 mois à moins de 3 mois	27,9%	30,5%	35,0%
	3 mois à moins de 6 mois	67,1%	64,5%	59,7%
	6 mois à moins de 12 mois	1,6%	2,2%	2,2%
	1 an à moins de 1 an et demi	0,1%	0,1%	0,0%
Situation familiale	Famille monoparentale avec enfant(s)	19,2%	16,9%	20,3%
	Ménage où personne n'est en emploi	26,2%	26,3%	25,8%

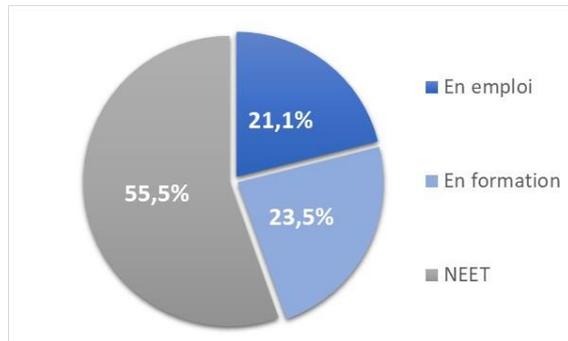
Dans le mois suivant l'accompagnement, les bénéficiaires d'une action CAP Métier sont 21 % à être en emploi contre 15 % des bénéficiaires d'une action CAP Avenir. Leur taux en emploi durable est également plus important (6,7 % contre 2,7 %). A l'inverse, le taux de bénéficiaires CAP Avenir en formation est plus élevé que celui des bénéficiaires d'une action CAP Métier (43 % contre 23 %).

### Situation sur le marché du travail - Sortie immédiate

**CAP Avenir**



**CAP Métier**

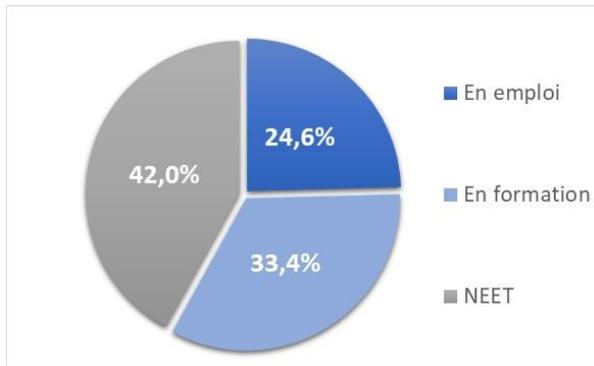


Source : Données de suivi régionale (IEJ 2015-2017), traitement statistique EDATER

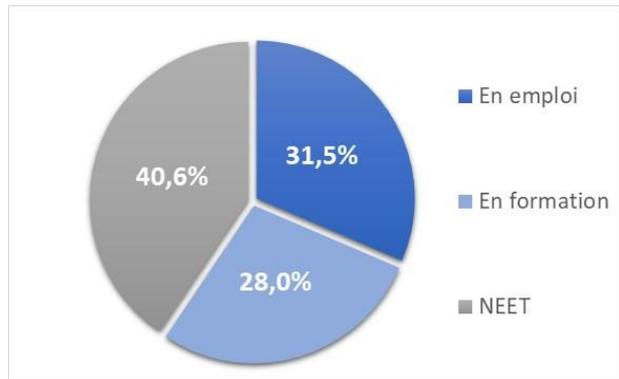
Six mois après la sortie des participants, les écarts entre taux de sortie en emploi et en formation sont moins marqués entre les deux dispositifs.

### Situation sur le marché du travail - 6 mois après la sortie

**CAP Avenir**



**CAP Métier**



Source : Enquête régionale à 6 mois (IEJ 2015-2017), traitement statistique EDATER

## 2.2 Méthodologie d'évaluation du dispositif

L'évaluation porte sur l'impact des dispositifs CAP Avenir et CAP Métier sur les participants. L'enjeu est de comprendre dans quelle mesure le dispositif a atteint ses objectifs et quels en sont les effets. L'analyse contrefactuelle doit notamment permettre de préciser si le passage par ces dispositifs permet de réduire les taux d'abandon constatés dans les dispositifs précédents de pré-qualification (20-25 %) et de favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation en fonction du profil et des besoins des stagiaires.

Le processus d'évaluation s'est déroulé en trois grandes phases :

- 1) Identification d'un groupe de non bénéficiaires comparable aux bénéficiaires des dispositifs évalués ;
- 2) Consolidation homogène des bases de données de suivi et construction des indicateurs de résultat ;
- 3) Analyses contrefactuelles mobilisant la technique de l'appariement par score de propension.

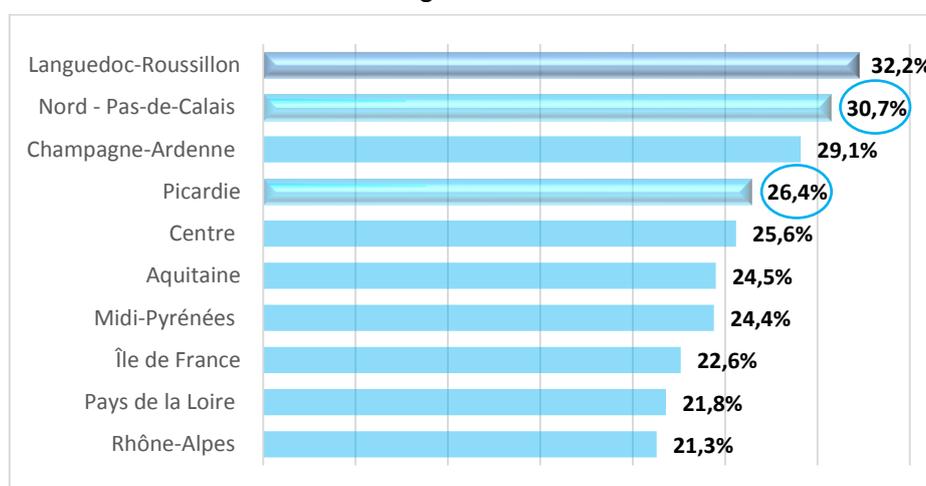
### Identification d'un groupe de non bénéficiaires comparable aux bénéficiaires

Cap Métiers et Cap Avenir étant les seuls dispositifs pré-qualifiants déployés sur le territoire de l'ex-région Languedoc-Roussillon, la construction d'un groupe témoin sur le territoire régional n'était pas envisageable. Il convenait donc d'identifier des jeunes ayant bénéficié d'actions de formations pré-qualifiantes plus « classiques » proposées dans des contextes régionaux socio-économiques et des marchés du travail comparables, notamment pour les NEET.

La construction d'un groupe témoin s'est faite en deux étapes :

- Etape 1** : Choix d'un territoire témoin en restreignant le périmètre aux territoires éligibles à l'IEJ dont la conjoncture est relativement proche de la conjoncture en Languedoc-Roussillon

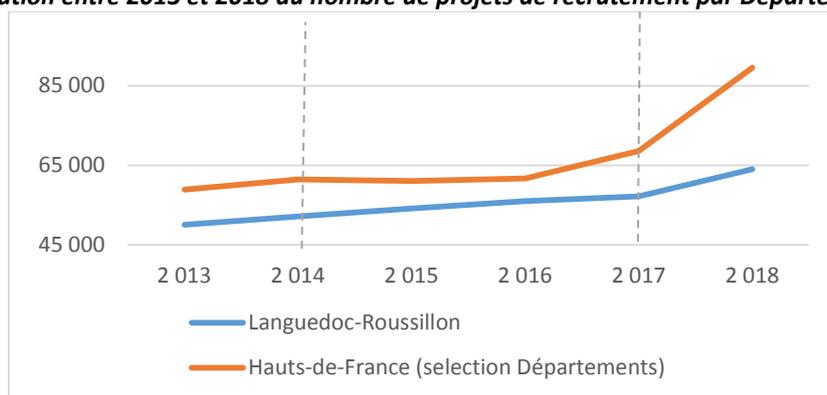
Taux de chômage des 15-24 ans en 2016



Source : Données Eurostat, traitements Edater

Le travail initial d'expertise a conduit à restreindre le périmètre d'analyse aux départements de la région Hauts-de-France dont le **taux de chômage chez les jeunes est proche de celui constaté en Languedoc-Roussillon à savoir l'Aisne, le Nord et le Pas-de-Calais (supérieur à 30 % pour tous ces territoires)**. Par ailleurs, le marché de l'emploi n'a pas connu d'évolution significativement contraire entre le Languedoc-Roussillon, le Nord, le Pas de Calais et l'Aisne sur la période d'observation. Les projets de recrutement ont ainsi augmenté de 9,8% en Languedoc-Roussillon entre 2014 et 2017 et de 11,6% dans les départements de l'Aisne, le Nord, et le Pas-de-Calais. On constate toutefois une rupture forte en 2018 qui pourrait avoir un impact sur les résultats à 6 mois ou 1 an, en réduisant potentiellement l'importance de l'effet net.

#### Evolution entre 2013 et 2018 du nombre de projets de recrutement par Département<sup>4</sup>



Source : Besoins en main-d'oeuvre : 2013-2018, données Pôle emploi

- **Etape 2 :** Identification des dispositifs de formation pré-qualifiante « classiques » sur les territoires comparables qui bénéficieraient à des jeunes NEET au profil similaire

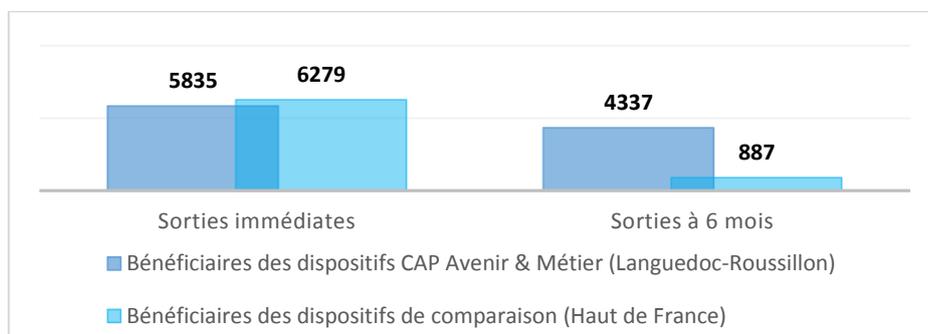
Les dispositifs de formation retenus sur ces territoires couvrent aussi bien des actions telles que des bilans de compétences ou d'orientation, des actions de remise à niveau, formation aux compétences de base professionnelles, comparables aux actions proposées dans le cadre des dispositifs CAP Avenir et CAP Métier.

En revanche, le dispositif d'accompagnement renforcé « Programme d'Action Locale » (P.A.L) déployé en Picardie a été exclu du périmètre d'analyse du fait de sa trop grande similarité aux dispositifs CAP Avenir et CAP Métier (un parcours sur mesure, un accompagnement renforcé si nécessaire, des périodes d'immersion en entreprise, un accès à la formation orienté sur les jeunes et adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion...).

**In fine, l'analyse porte sur :**

- **Les 6 860 jeunes bénéficiaires d'une action CAP Avenir (4 169) et CAP Métier (2 691) entrés dans les dispositifs entre janvier 2015 et février 2017** (dernière sortie enregistrée en juin 2017). Sur cette période, 717 jeunes ont bénéficié successivement de CAP Avenir puis de CAP Métier.
- Les jeunes bénéficiaires des dispositifs témoins **entrés dans un dispositif dit « classique » de pré - qualification entre fin 2014 et fin 2016** (dernière sortie enregistrée en août 2017) en Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais) et Aisne, s'inscrivant dans les critères d'éligibilité de l'IEJ (NEET de moins de 26 ans).

**Nombre de jeunes bénéficiaires et non bénéficiaires pour lesquels la situation à la sortie du dispositif a été renseignée dans les bases de données de suivi**



Source : Données de suivi régionales (IEJ ou FSE 2015-2017), traitement statistique EDATER

<sup>4</sup> Métiers regroupés : Fonctions liées à la vente, au tourisme et aux services et Fonctions sociales et médico-sociales et Ouvriers de la construction et du bâtiment et Ouvriers des secteurs de l'industrie (les fonctions d'ingénieur et d'encadrement ont été écartées car peu accessibles pour le public visé)

## Consolidation d'une base de données (bénéficiaires et non bénéficiaires comparables) homogène

### Des données nominatives difficilement accessibles dans les temps de l'évaluation compte tenu du RGPD

Une enquête auprès des bénéficiaires et de la population témoin était initialement prévue dans l'objectif de mesurer l'effet des dispositifs à plus long terme. Du fait de l'application stricte des règles de la CNIL et du RGPD, il s'est avéré impossible d'obtenir des données individuelles nominatives pour les non bénéficiaires en dehors des dispositifs témoins financés par l'IEJ.

Dans ce contexte, une restriction des analyses aux données de suivi disponibles (IEJ, FSE et PRF hors financement européen) a dû être retenue comme alternative. A noter que nous ne disposons pas de données de suivi homogènes pour tous les dispositifs retenus pour constituer le groupe témoin. En effet, les dispositifs qui ne bénéficient pas de financement IEJ ne sont pas soumis aux mêmes obligations de suivi :

- Le profil des participants à l'entrée des dispositifs n'est pas suivi sur les mêmes variables ;
- Les modalités de sortie des dispositifs sont hétérogènes ;
- Le suivi à 6 mois de la situation des participants n'est pas obligatoire pour tous les dispositifs ;
- Les protocoles de recueil d'information à la sortie du dispositif ne suivent pas les mêmes exigences (principalement en termes de représentativité des échantillons enquêtés).

A la suite de l'examen des données de suivi disponibles, un travail conséquent d'harmonisation des données et de consolidation d'une base de données unique et homogène a donc été nécessaire pour préparer les analyses contrefactuelles.

**Point de vigilance :** L'harmonisation des données de suivi (CAP Avenir, CAP Métier et dispositifs retenus dans le groupe témoin de la Région Hauts-de-France + Aisne) a nécessité de définir des périmètres ou des variables qui peuvent être différents des définitions retenues par les Régions dans le calcul de certains de leurs indicateurs. Il a ainsi parfois été nécessaire d'adopter une approche de type « plus petit dénominateur commun » afin de ne pas biaiser les travaux contrefactuels.

Une **batterie d'indicateurs a ensuite été construite pour évaluer l'effet propre des deux dispositifs évalués et mesurer** leur capacité à atteindre leurs objectifs.

#### Indicateurs de résultats

Taux de sortie en emploi (CDI, CDD, stage, apprentissage et contrat de professionnalisation)\*

Taux de sortie en formation (qualifiante et non qualifiante)\*

Taux de sortie en formation qualifiante\*

Taux d'accès à l'apprentissage ou à un contrat de professionnalisation

\* Situation mesurée dans le mois suivant la sortie d'accompagnement

Compte tenu des données et variables disponibles, la durabilité des emplois a été exclue des champs d'analyses ; en outre, l'accès à la formation qualifiante ou à l'apprentissage repose sur des volumes très limités de jeunes ce qui réduit la robustesse des analyses. Aussi, le suivi hétérogène des abandons en cours de parcours (sorties anticipées / prématurées hors emploi trouvé ou formation intégrée) n'a-t-il pas rendu possible la construction d'un indicateur sur cette question.

## Estimation de l'effet net par appariement

En amont de l'analyse contrefactuelle, une première restriction du périmètre d'analyse a été nécessaire. Les jeunes ayant validé un diplôme universitaire (41 bénéficiaires d'une action CAP Avenir ou Métier et 206 jeunes du groupe de non bénéficiaires) ont été écartés des analyses, leur profil et leur situation à la sortie étant très spécifiques (*durée d'accompagnement plus courte, faible proportion de CLD, plus âgés, un taux de sortie en emploi plus important*).

Une analyse globale a été réalisée (CAP Avenir & CAP Métier confondus) et complétée par deux analyses spécifiques à l'un et l'autre des dispositifs au regard de leurs particularités en termes de profil des participants à l'entrée et de résultats escomptés pour affiner la mesure des impacts. En outre, certains indicateurs ne peuvent être calculés que sur une partie restreinte des participants en Hauts-de-France, notamment ceux sur les formations qualifiantes et l'accès à l'apprentissage (analyse 1 et analyse 1-bis).

**Chaque analyse (analyse globale et focus sur chaque dispositif) a nécessité la construction d'un groupe témoin adapté et spécifique qui ne couvre pas les mêmes périmètres d'actions et les mêmes participants :**

	Groupe de bénéficiaires	Groupe de non bénéficiaires ad-hoc
Analyse 1	Jeunes ayant bénéficié successivement d'une action de Cap avenir puis de Cap Métier	Jeunes ayant bénéficié d'une action Compétences clés (NPC) ou POM (Picardie) ou OCC (Picardie)
Analyse 1 -bis <sup>5</sup>	Jeunes ayant bénéficié successivement d'une action de Cap avenir puis de Cap Métier	Jeunes ayant bénéficié d'une action Compétences clés (NPC)
Analyse 2	Participants d'une action de Cap Avenir	Participants aux dispositifs suivants : Compétences clés (NPC) et POM (Picardie) restreintes aux actions de bilan de compétences et aux prestations d'orientation collective (action d'orientation individuelle et collective, découverte professionnelle)
Analyse 3	Participants d'une action de Cap Métier	Participants aux dispositifs suivants : Compétences clés (NPC) et POM (Picardie) restreintes aux actions de ré-apprentissage des savoirs de base et de savoirs et Compétences

La technique de l'appariement à partir du score de propension a été mobilisée pour construire la situation contrefactuelle. La construction du groupe témoin s'appuie sur la probabilité des jeunes à participer au dispositif (score de propension) à partir d'un ensemble de variables appelées variables d'appariement ou de conditionnement. Une régression logistique<sup>6</sup> qui explique le fait d'avoir bénéficié du dispositif par les caractéristiques des individus, a permis d'identifier ces variables. La mobilisation du score de propension en fonction des caractéristiques des individus apparait la plus adaptée pour cette analyse pour trois principales raisons :

- La situation avant accompagnement est identique entre groupe bénéficiaire et groupe témoin (statut de NEET à l'entrée), l'approche en double différence n'est donc pas applicable

<sup>5</sup> Analyse ciblée sur deux indicateurs renseignés uniquement dans le cadre des dispositifs CAP et Compétences clés (NPDC), à savoir le taux d'accès à la formation qualifiante et à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

<sup>6</sup> L'estimation du score de propension se fait classiquement par l'intermédiaire d'une régression logistique, le score de propension étant une probabilité.

- Il est difficile d'identifier un seuil de discontinuité pour les dispositifs Cap'avenir/métier (hormis celui d'être en emploi...), ces dispositifs Cap'avenir et Cap'métier étant également accessibles pour des personnes de plus de 25 ans (financement hors IEJ). Par ailleurs, on remarque que la majorité des personnes formant le groupe bénéficiaire a moins de 20 ans. De ce fait, une analyse autour du seuil de 25 ans n'aurait pas été représentative.
- La similarité de la situation du marché de l'emploi entre les deux territoires étant avérée ad hoc, seules les caractéristiques propres aux participants peuvent potentiellement induire un biais d'analyse dans la comparaison entre les deux groupes, ce biais étant réduit grâce à la mobilisation du score de propension.

### Variables d'appariement mobilisées pour construire le score de propension

Niveau d'études (Aucun, BEP-CAP, BAC ou équivalent)

Chômeur de Longue Durée (oui/non)

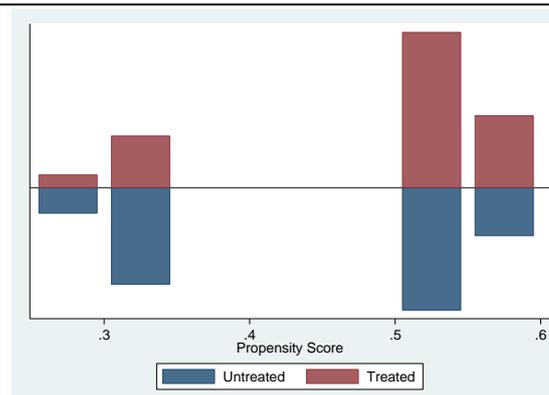
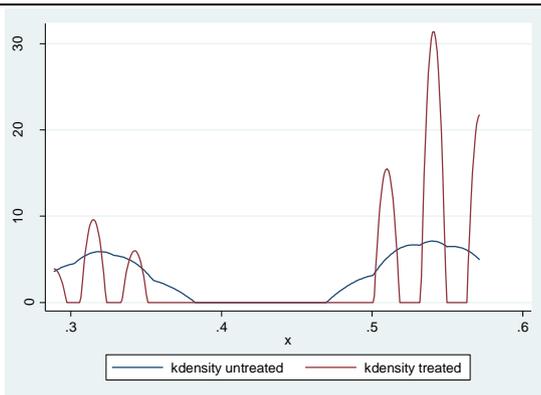
Ces variables de conditionnement étant identifiées, il a été alors possible d'utiliser un estimateur par appariement avec fonction noyau (kernel matching) pour comparer les résultats de chaque bénéficiaire avec ceux de l'ensemble des non bénéficiaires. Selon cette méthode, chaque individu non-bénéficiaire participe ainsi à la construction du contrefactuel de chaque bénéficiaire avec une importance qui varie selon la distance entre son score de propension et celui du bénéficiaire.

Cette méthode permet de réduire les écarts de profil existants entre le groupe de bénéficiaires et le groupe de non bénéficiaires. Des tests statistiques (notamment pour vérifier la propriété d'équilibrage) ont été incrémentés et permettent d'attester de la qualité de l'appariement et de l'homogénéité des bénéficiaires et des non bénéficiaires retenus pour constituer le groupe témoin. Les graphiques suivants montrent le résultat du travail d'appariement. Ces graphiques présentent la distribution des scores de propension (indice construit à partir des variables d'appariement retenues) des deux groupes dans la région du support commun attestant de la qualité de l'appariement. L'analyse visuelle de la distribution du score de propension des deux groupes permet d'attester que pour chaque individu traité on trouve au moins un non bénéficiaire ayant les mêmes caractéristiques (score de propension) dans le groupe témoin. On note par ailleurs que la différence de profil entre bénéficiaire et groupe témoin avant traitement est relativement faible. En effet, le groupe témoin ayant été construit avec des bénéficiaires d'un dispositif d'accompagnement proche de Cap'avenir/métier, les conditions d'accès et le ciblage des personnes sont sensiblement comparables.

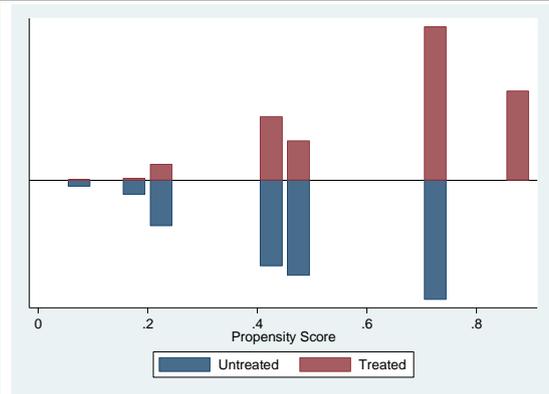
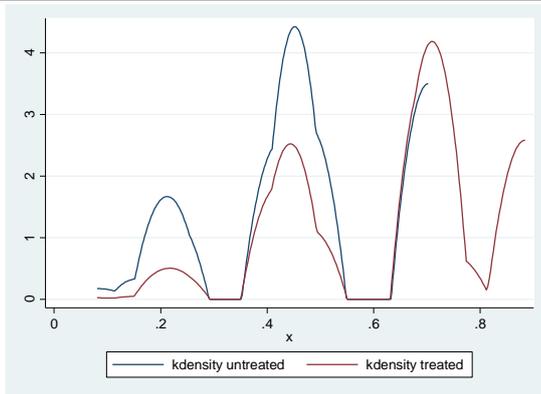
### Vérification du support commun (analyse comparative des scores de propension des deux groupes : bénéficiaires et non bénéficiaires)<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Les courbes bleu (ou barres d'histogramme bleu) représentent les scores de propension des participants du groupe de bénéficiaires et les courbes rouges (ou barres d'histogramme rouge) représentant les scores de propension des participants du groupe témoin. La forte symétrie dans la répartition des scores de propension atteste de la qualité du support commun et donc de l'appariement.

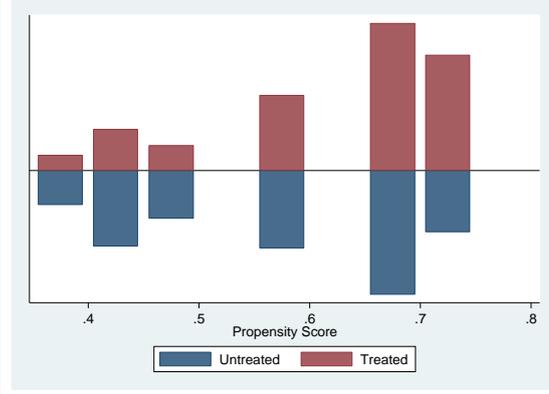
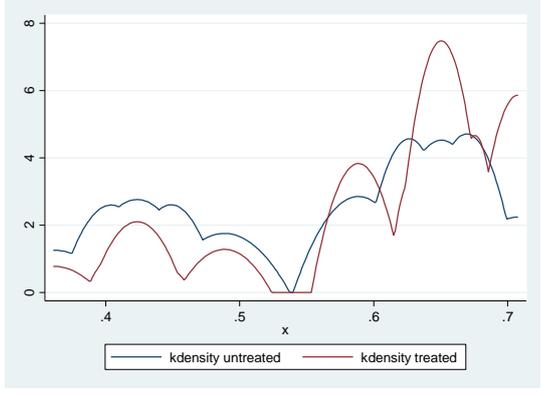
→ Analyse 1  
(CAP  
Avenir &  
Métier)



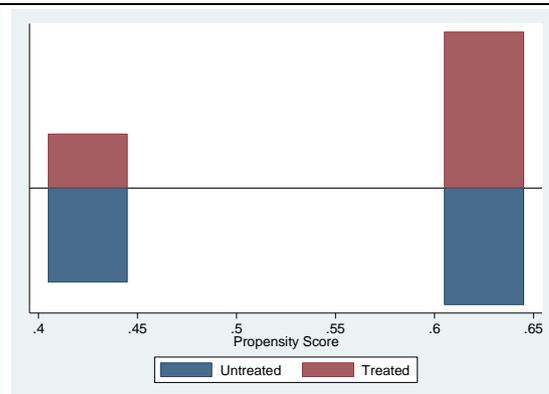
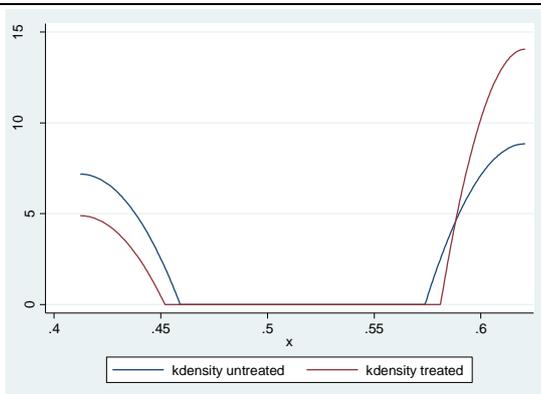
→ Analyse 1-bis  
(CAP  
Avenir &  
Métier)



→ Analyse 2  
(Cap  
Avenir)



→ Analyse 3  
(CAP  
Métier)



On peut donc considérer que les écarts de résultats constatés entre les deux groupes après traitement par score de propension sont très largement liés aux différences d'accompagnement<sup>8</sup>, innovant dans le cadre des dispositifs CAP Avenir et CAP Métier et plus classique dans le cadre des dispositifs de comparaison retenus.

---

<sup>8</sup> Le biais lié au contexte du marché du travail local étant en grande partie évacué du fait de la similarité de la situation des territoires.

## 2.3 Présentation des résultats de l'évaluation contrefactuelle du dispositif (appréciation des effets nets)

### Résultats de l'analyse contrefactuelle (en écart de points de pourcentage)

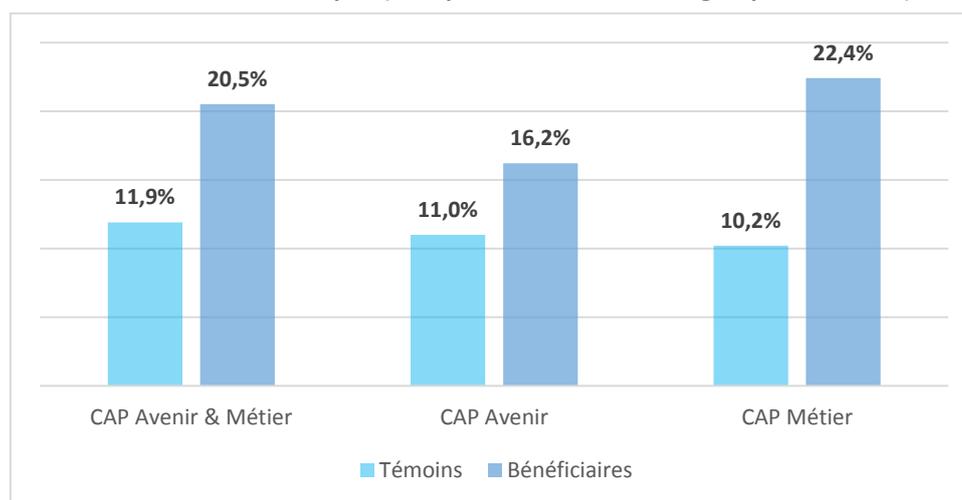
	Sorties immédiates			Sortie à 6 mois
	CAP Avenir & Métier	Cap Avenir	CAP Métier	
En emploi	+ 8.5 (***)	+ 5.2(***)	+ 12.2 (***)	- 3 (non significatif)
<i>Dont en apprentissage ou en contrat de professionnalisation</i>	- 0.2 (non significatif)	NS	NS	NS
En formation	+ 16 (***)	+ 35.5 (***)	+ 13.1 (***)	NS
<i>Dont en formation qualifiante</i>	+ 14 (***)	NS	NS	NS

\*\*\* significatif à 1 %

### Avoir bénéficié d'une action CAP Avenir ou CAP Métier améliore de façon significative l'accès et le retour à l'emploi<sup>9</sup>

- Avoir bénéficié d'une action CAP Avenir ou Métier augmente de 60 % les chances des bénéficiaires d'accéder à l'emploi (écart de 8,5 points de pourcentage) dans le mois suivant la fin d'accompagnement.
- L'effet positif sur l'emploi est plus marqué pour les jeunes bénéficiaires d'une action CAP Métier. En effet, avoir bénéficié d'une action CAP Métier double les chances des bénéficiaires d'accéder à l'emploi dans le mois suivant la date de fin d'accompagnement tandis que la participation à une action CAP Avenir augmente dans une moindre mesure (44 %) les chances des bénéficiaires d'accéder à l'emploi dans le mois suivant la fin d'accompagnement.

#### Taux d'accès à l'emploi (Groupes de bénéficiaires et groupes témoins<sup>10</sup>)



Source : Données 2015-2017, traitement statistique EDATER

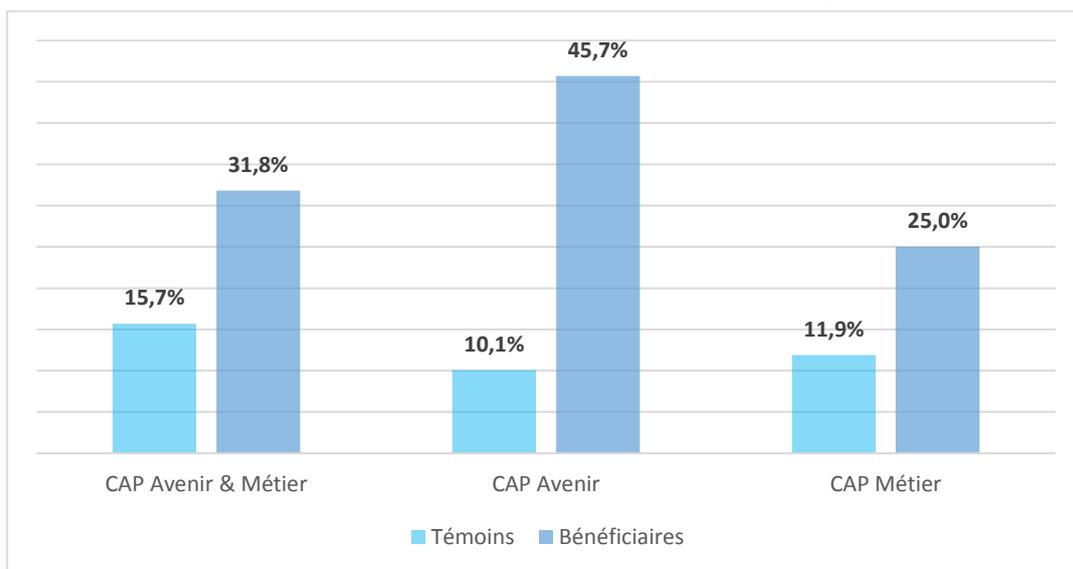
<sup>9</sup> Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation sont comptabilisés comme des emplois

<sup>10</sup> Comme précisé dans la section précédente, les groupes témoins diffèrent en fonction du dispositif bénéficiaire étudié : tous les dispositifs confondus (Cap'avenir et Cap'métier), Cap'avenir uniquement, Cap'métier uniquement

**Avoir bénéficié d'une action CAP Avenir ou CAP Métier augmente de 95 % le taux de retour en formation des jeunes dans le mois suivant l'accompagnement :**

- Les bénéficiaires des dispositifs Cap 'avenir / Cap 'métier ont une probabilité d'être en formation dans le mois suivant la date de fin d'accompagnement de 15 points de % plus élevée que les jeunes du groupe témoin.
- **L'effet positif sur la formation est encore plus net pour les bénéficiaires de CAP Avenir** qui sortent 4 fois plus en formation dans le mois suivant la date de fin d'accompagnement que les jeunes du groupe témoin.

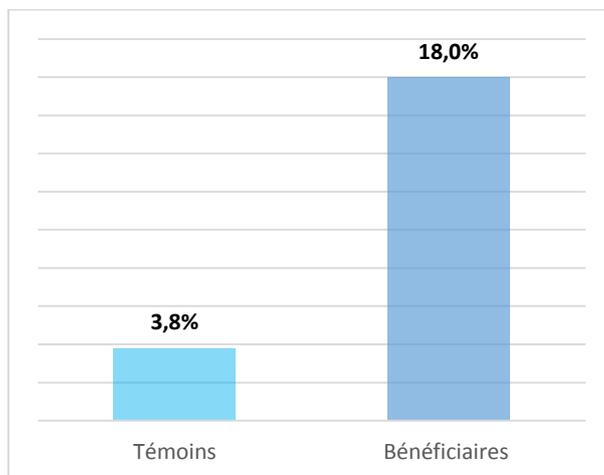
**Taux d'accès à la formation<sup>11</sup>** (Groupe de bénéficiaires versus groupe témoin)



Source : Données 2015-2017, traitement statistique EDATER

- Les bénéficiaires des dispositifs Cap Avenir et Cap Métier ont une probabilité d'être en formation qualifiante<sup>12</sup> dans le mois suivant la date de fin d'accompagnement de **13,5 points** plus élevée que les jeunes du groupe témoin (4,5 fois plus de sortie en formation qualifiante).

**Taux d'accès à la formation qualifiante (Groupe de bénéficiaires versus groupe témoin)**



<sup>11</sup> Formations qualifiantes et non qualifiantes confondues

<sup>12</sup> Groupe témoin restreint au dispositif compétences clés en NPDC

## 2.4 Principaux enseignements et hypothèses de réponses aux questions évaluatives

- **Les dispositifs Cap Avenir et Cap Métier semblent répondre au premier objectif recherché, à savoir réduire significativement le taux d'abandon** (bien que cet effet n'ait pas pu être calculé via l'approche contrefactuelle) et ainsi assurer un maximum de continuité dans l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi. La comparaison historique montre que ce taux est passé de près de 30% dans le cadre de l'ancien programme API à moins de 10% aujourd'hui, sur l'ensemble du parcours prévu pour Cap Avenir / métier.
- Ces deux dispositifs présentent un effet net positif et significatif au regard des taux de sortie immédiat en emploi au regard du groupe témoin, **qui démontre la plus-value de ces approches intégrées et individualisées par rapport à des actions de formations préqualifiantes plus classiques**. Ces bons résultats, tant en termes de sortie en emploi qu'en formation, sont d'ailleurs également observés pour le dispositif « Programme d'Action Local » (PAL) déployé en Hauts-de-France – mais non retenu dans les groupes témoins - et qui intègre la même logique de parcours. Ceci renforce l'hypothèse de comparabilité de ces territoires.

		CAP Avenir	CAP Métier	PAL (Picardie)
<b>Situation à la sortie</b>	Taux d'accès à l'emploi	15,15%	21,06%	15,62%
	Taux d'accès en formation	42,75%	23,48%	28,45%
	Taux de NEET	42,10%	55,46%	55,93%
<b>Situation à 6 mois</b>	Taux d'accès à l'emploi	24,58%	31,45%	24,31%
	Taux d'accès en formation	33,40%	27,96%	28,87%
	Taux de NEET	42,02%	40,59%	46,82%

Source : Données régionales 2015-2017, traitement statistique EDATER

- **Les dispositifs Cap Avenir et Cap Métier se caractérisent également par un effet net très important en matière de retour en formation, y.c. pour les formations qualifiantes**. Globalement, deux fois plus de personnes rebondissent sur une formation à la sortie pour ces dispositifs et jusqu'à 4 fois plus pour le dispositif Cap'avenir pris isolément. Ce différentiel peut résulter d'orientations politiques divergentes entre les deux régions, la Région Hauts-de-France mettant moins l'accent sur l'accès aux formations notamment qualifiantes que la Région Occitanie, celles-ci étant coûteuses avec des résultats parfois mitigés. L'analyse sur le taux d'accès aux contrats en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation) n'a pas été suffisamment significative pour tirer des conclusions mais il semble qu'il n'y ait pas d'écart majeur en termes de sorties entre le groupe témoin et bénéficiaire. Ainsi, le faible taux de sortie en formation chez le groupe témoin n'est pas compensé par une plus forte proportion de sorties en alternance.
- **L'analyse du ciblage des dispositifs laisse apparaître un bon ciblage des publics éloignés de l'emploi, notamment en termes de niveau de formation** (plus de ¾ ont un niveau inférieur au bac, environ un tiers n'ont aucun diplôme).
- Ce type de dispositif expérimenté pendant un an a été largement déployé à partir de 2015 avec le soutien financier de l'IEJ et permis de prendre en charge près de 6 000 NEET (certains ayant enchaîné Cap Avenir et Cap Métier). Aussi, **l'IEJ semble-t-elle avoir permis de déployer largement ce dispositif expérimenté durant les années précédentes et d'accompagner un nombre substantiel de NEET sur le territoire de l'ex-région Languedoc Roussillon**.

- Si l'efficacité des dispositifs Cap Avenir et Cap Métier semble confirmée sur le court terme, l'impact sur le long terme n'a pu être approché compte-tenu des limites méthodologiques rencontrées (une enquête représentative aurait dû être lancée auprès du groupe témoin, mais cette option a fait l'objet d'un refus du référent CNIL). Par ailleurs, concernant l'efficience du dispositif, les informations disponibles à ce jour montrent **de manière assez logique que ces nouveaux dispositifs intégrés ont un coût plus élevé que les dispositifs initiaux de formation pré-qualifiante de la Région**<sup>13</sup>. D'ailleurs, l'analyse comparative avec les dispositifs témoins sélectionnés en Hauts-de-France révèle que l'accompagnement pour ces derniers se déroulent généralement sur une période de 1 à 3 mois contre 3 à 6 mois pour Cap Avenir et Cap Métier. Une analyse coût unitaire n'a pu être réalisée du fait d'un problème d'accès aux données financières et à l'estimation des coûts globaux qui ne peuvent être calculés uniquement par le ratio entre le financement total du dispositif et le nombre de participants.

---

<sup>13</sup> Le coût moyen des dispositifs pré qualifiants en Languedoc-Roussillon :

Coût moyen horaire **API 2014** (dispositif classique initial) = 5,82€ en centre et 1,13€ en entreprise

Coût moyen horaire **Cap Métiers d'avenir 2014** (expérimentation) = 9,55€ en centre

Coût moyen horaire **Cap Avenir 2015** = 6,32€ en centre et 1,34€ en entreprise

Coût moyen horaire **Cap métiers 2015** = 7,80 € en centre et 1,45€ en entreprise

## 3 Evaluation du dispositif : « SAS Apprentissage » mis en œuvre au titre du PO FEDER-FSE-IEJ Nord-Pas-de-Calais

### 3.1 Présentation du dispositif, éléments de cadrage et de mise en œuvre

**Le développement de l'apprentissage constitue depuis 2014 l'un des principaux leviers soutenus par l'ex-Région Nord-Pas-de-Calais pour répondre à la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail.**

En 2016, le taux de chômage des jeunes atteint 30,7 %<sup>14</sup> (2<sup>e</sup> rang derrière le Languedoc-Roussillon) et la part de NEET s'élève à 15,9 % chez les 15-24 ans et à 21,7 % chez les 18-24 ans (3<sup>e</sup> rang métropolitain derrière la Picardie et la Champagne-Ardenne). En outre, **l'apprentissage est relativement peu développé en Nord-Pas-de-Calais puisque** l'ancienne région affiche en 2015 une plus faible part d'apprentis dans la population âgée de 16 à 25 ans que les autres régions de France métropolitaine (3,9 %<sup>15</sup> contre 5 % au niveau métropolitain).

C'est dans ce contexte que la Région a décidé en 2014 de mobiliser ses crédits IEJ pour favoriser l'accès à l'apprentissage en lançant un appel à projets commun avec l'Etat<sup>16</sup> comprenant deux volets :

- Les actions d'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi gérées par l'État (PON IEJ) ;
- Les actions d'accompagnement vers l'apprentissage (ou de SAS préparatoire à l'apprentissage) relevant de l'axe 5 du POR IEJ-FSE-FEDER NPDC « Augmenter le nombre de jeunes NEET faiblement qualifiés accédant à une qualification et/ou à un apprentissage ».

La prolongation de l'AAP Etat-Région IEJ en 2016 s'est inscrite dans le cadre du Plan Apprentissage, lancé en 2016, qui comporte différentes mesures pour développer l'apprentissage.

#### Une politique régionale volontariste en matière de développement de l'apprentissage

En avril 2016<sup>17</sup>, la Région Hauts-de-France décide de lancer le **Plan Apprentissage** : « un plan de développement de l'apprentissage sur l'ensemble du territoire régional, visant à valoriser la voie de l'apprentissage, à organiser un nouveau bouquet de services pour les entreprises et le grand public, à soutenir des parcours de formation par apprentissage de qualité, à adapter la carte des formations par apprentissage ».

L'objectif de ce plan **est de passer de 33 000 apprentis à 50 000 en 5 ans**. Le plan est articulé autour de plusieurs mesures, prenant effet dès juin 2016 pour la rentrée 2016-2017, en ciblant les différentes composantes du système dont le triplement de la Prime à l'apprentissage l'année de l'embauche ; la mise en place d'un numéro vert permettant du conseil et la mise en relation avec des entreprises de la région ; un bouquet de services pour accompagner les entreprises et sensibiliser le grand public à l'apprentissage (postes de développeurs de l'apprentissage, dispositif « Zéro coût de formation » pour le secteur public, dispositif de reprise des apprentis en rupture par la région).

Cet appel à projet poursuivait deux principaux objectifs :

- **Remédier au chômage des jeunes en encourageant l'accès à l'apprentissage** - notamment vis-à-vis des jeunes éloignés de l'emploi - et plus largement concourir au développement de l'apprentissage dans la région (volume d'apprentis et poids de l'apprentissage chez les jeunes) ;
- **Sécuriser les parcours des jeunes NEET devenus apprentis** (en limitant les taux de rupture de contrat et de décrochage, importants en Haut de France).

<sup>14</sup> contre 24,5 % en France

<sup>15</sup> 5 % au niveau de la France métropolitaine, Source : MENESR-DEPP - Enquête SIFA.

<sup>16</sup> Le périmètre de l'appel à projets visait à renforcer la visibilité de l'IEJ auprès des opérateurs sur l'ambition de l'IEJ et pour des réponses concertées ou intégrées (dans une optique de **parcours** vers l'apprentissage).

<sup>17</sup> Délibération n°20160152 Région Nord-Pas-de-Calais - Picardie – Séance plénière du Conseil régional : Réunion du 26 avril 2016

Le SAS préparatoire à l'apprentissage, objet du financement IEJ, recouvre **3 grands types d'actions** dont :

- l'appui à la définition du projet professionnel pour choisir le métier visé ainsi que le parcours de formation le plus adapté (découverte des métiers, périodes d'immersion dans les entreprises et dans les CFA, connaissance du monde de l'entreprise etc.) ;
- l'accompagnement (atelier TRE, coaching, simulation d'entretien, lettre de motivation etc.) ;
- l'orientation : mise en relation des jeunes avec des entreprises potentiellement en recherche d'embauche, soutien à la recherche d'entreprise.

### 3.1.1 Éléments de cadrage sur le décrochage en apprentissage et les enjeux relatifs à l'accompagnement dans la sécurisation des parcours des apprentis

L'apprentissage en France est marqué par une baisse tendancielle depuis 10 ans des entrées de jeunes préparant un diplôme de niveau CAP et baccalauréat professionnel (niveaux IV et V)<sup>18</sup> et par l'importance des phénomènes de ruptures de contrat et d'abandon de cursus. **Près d'un contrat d'apprentissage sur trois (28%) est rompu avant son terme**<sup>19</sup>. Toutefois, une partie des contrats rompus sont suivis d'une autre signature ce qui porte le **taux d'abandon réel (ou de décrochage) d'apprentissage en moyenne à 20 %**<sup>20</sup>. Les taux de rupture et d'abandon varient selon les secteurs (ils sont particulièrement importants dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration) et la taille de l'entreprise ; plus l'entreprise est petite et plus le taux de rupture est élevé.

**Les causes des ruptures et du décrochage sont multiples** : des lacunes dans le suivi, l'accompagnement et la sécurisation des parcours. Une des causes avancées pour expliquer la baisse d'apprentis de niveaux IV et V est la méconnaissance du marché du travail par les jeunes collégiens. Or l'entrée en apprentissage est un processus plus incertain que l'entrée en lycée professionnel. Trouver un emploi d'apprenti nécessite de choisir un métier, de connaître les techniques et les attendus d'un entretien d'embauche ainsi que les contraintes du travail en entreprise. En améliorant cette connaissance et en les guidant dans leur recherche, on peut espérer accroître les chances des jeunes candidats de décrocher un contrat et diminuer la proportion de ruptures et d'abandons. De même, le suivi et l'accompagnement des apprentis durant le temps passé en entreprise conditionnent leur réussite<sup>21</sup>.

Le renforcement de la préparation à l'apprentissage constitue l'une des mesures phares de la *réforme de l'apprentissage votée le 5 septembre 2018*<sup>22</sup>. Inspirée du rapport de Sylvie Brunet<sup>23</sup>, cette réforme prévoit notamment la mise en place de **prépa-apprentissage** pour mettre à niveau les jeunes qui n'ont pas les prérequis pour suivre cette voie. En outre, une nouvelle classe de troisième, dite « **prépa-métiers** », doit être créée pour les élèves souhaitant préparer leur orientation, en particulier vers la voie professionnelle et l'apprentissage, et poursuivre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cette prépa-métier – qui remplace l'ancienne voie de pré-apprentissage, le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)<sup>24</sup> - vise à renforcer la découverte des métiers par des stages en milieu professionnel et préparer à l'apprentissage, notamment par des périodes d'immersion en CFA.

<sup>18</sup> Le volume d'effectif d'apprentis de niveau IV et V a diminué de 20% en France entre 2006 et 2015 contre 11% en Nord pas de Calais Source : MENESR-DEPP, Géographie de l'école 2017

<sup>19</sup> Cohorte 2014-2015, source : DARES « L'apprentissage en 2016 Une stabilisation des entrées dans la construction après sept années de baisse », septembre 2017, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-057.pdf>

<sup>20</sup> Source : Ibid ; lecture 20% des apprentis primo entrants en 2014-2015 ont rompu leur contrat et n'en n'ont pas résigné un autre dans les 360 jours suivants la première rupture

<sup>21</sup> Rapport IGAS « Plan de relance de l'apprentissage : l'accompagnement des apprentis pour une sécurisation des parcours », juillet 2014

<sup>22</sup> intégrée dans le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

<sup>23</sup> Rapport pour le développement de l'apprentissage, synthèse de la concertation, janvier 2018

<sup>24</sup> ne concernait plus en 2017 que 5 000 bénéficiaires en 2017

### 3.1.2 Bilan de la mise en œuvre du SAS apprentissage en Nord-Pas-de-Calais

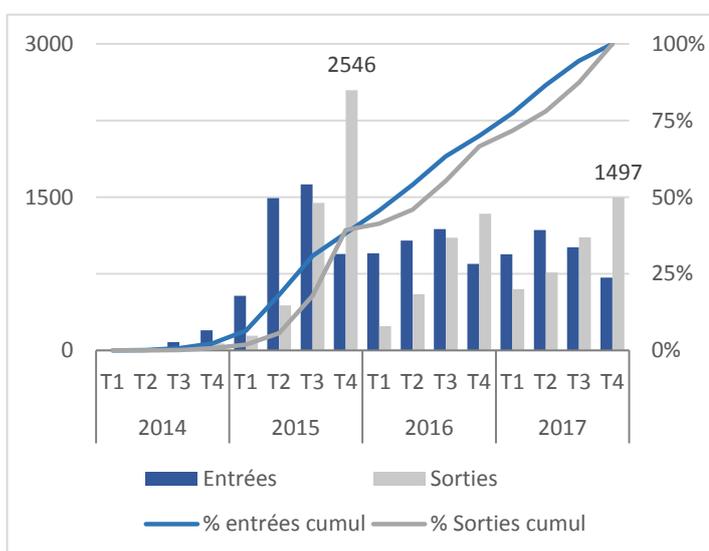
Au 31 décembre 2017, à l'issue des deux vagues de l'AAP, 26 M€ de crédits IEJ-FSE ont été programmés, soit 62 % de la maquette IEJ initiale (avant prolongation) et 4,3 M€ réalisés **pour un total de 54 opérations portées par 37 structures distinctes** (CFA, Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), et autres structures<sup>25</sup>).

Au total, **12 830 jeunes ont participé à l'une des 54 opérations programmées. Sur les 37 opérateurs, les 12 CFA concentrent 60 % des participants et des montants programmés** et les 4 E2C près de 20 %. **Quatre opérateurs concentrent un peu plus de 60% des entrées et la moitié des montants programmés** : la CMAR (Chambre de métiers et d'Artisanat) – principal opérateur avec 3 400 participants - le GIP FCIP de Lille, l'E2C Grand Lille, et l'Institut Nicolas Barré-St Louis (CFA).

Le démarrage des opérations est intervenu très rapidement à la suite du lancement de l'AAP. Le pic des entrées est observé au second semestre 2015 et celui des sorties à la fin 2015 (2 550 sorties au dernier trimestre).

Le tableau ci-dessous synthétise les principales informations sur le profil des jeunes à l'entrée du SAS apprentissage selon le type d'opérateurs. En moyenne âgés de 19 ans, 72% des participants n'ont pas le BAC (seuls 3% sont diplômés de l'enseignement supérieur), 30 % des participants relèvent d'un ménage sans emploi et 42% étaient inactifs à l'entrée. La durée moyenne des opérations est relativement courte puisqu'elle s'élève à 4,2 mois. Le SAS apprentissage est marqué par une pluralité d'opérateurs pouvant présenter des différences notables en termes de profils de publics accompagnés. Les E2C se démarquent des autres opérateurs et de la moyenne : conformément à leur public cible, elles ont accompagné des publics majeurs, moins qualifiés (88% de niveau infra V) et plus précarisés (40% de ménages sans emploi) sur des actions plus longues (5,1 mois en moyenne).

Figure 2 – Evolution des participants entrés et sortis entre 2014-2017 du SAS



Source : données de suivi IEJ-FSE, traitement Amnyos

Le public des CFA est moins éloigné de l'emploi et plus jeune. Les tableaux avec les données détaillées par opérateurs figurent en annexe du rapport (statistiques descriptives « entrées sorties »).

Tableau 4 - Profil moyen des jeunes à l'entrée selon le type d'opérateur

<sup>25</sup> Les autres opérateurs sont principalement des associations, centre sociaux, réseau des maisons familiale rurales

		Total opérateurs	Dont CFA	Autres	E2C
Nombre de participants entrés		12 830	7 646	2 755	2 429
		100%	60%	21%	19%
Durée moy. dans l'opération (en mois)		4,2	3,8	4,6	5,1
Profil des participants à l'entrée du SAS	Age moyen	19 ans	18,7	19,2	19,8
	% de mineurs	28%	37%	28%	2%
	% femmes	41%	40%	38%	47%
	% BNQ (niveau inf. au bac)	71%	67%	74%	83%
	% diplômés du supérieur	3%	5%	4%	0%
	% Ménages sans emploi	30%	25%	34%	40%
	% de familles monoparentales	27%	25%	29%	31%
Statut marché du travail	% chômeurs longue durée	18%	20%	17%	13%
	% chômeurs hors longue durée	40%	39%	36%	48%
	% Inactifs	42%	41%	46%	40%

Source : données de suivi IEJ-FSE, traitement Amnyos

### 3.1.3 Focus sur les objectifs et la mise en œuvre d'opérations portées par 3 CFA

Les tableaux ci-dessous rappellent les données clés, les objectifs et illustrent les modalités de mise en œuvre d'opérations du SAS apprentissage portées par 3 CFA<sup>26</sup> interrogés dans le cadre de l'évaluation : l'opération de la CMAR (Dispositif régional d'accompagnement et de mise en apprentissage des jeunes (DRAMAJ), celle du BTP CFA « Clé en main pour l'apprentissage », et celle de l'institut Nicolas Barré (Passeport vers l'apprentissage). Ces porteurs ont été retenus en fonction de leur importance (volume de participants ou montants financiers programmés) mais aussi par rapport aux résultats affichés supérieur ou inférieur à la moyenne.

Tableau 5 - Profil moyen des jeunes à l'entrée selon les 3 CFA (et moyenne tous CFA et total apprentissage)

Nom des 3 CFA	Montant Prog.		Participants entrés		Profil des participants à l'entrée					Durée moy. / Opération
	vol	%	vol	%	Age moyen	% femmes	% de chômeurs	% BNQ (V et infra)	% ménages sans emploi	
CMAR	3,46	13%	3434	27%	18,4	48%	75%	72%	25%	3,6
Inst. Nicolas Barré	5,36	20%	1293	10%	18,8	41%	51%	63%	26%	3,0
BTP CFA	0,54	2%	429	3%	18,5	4%	60%	81%	27%	3,3
<b>Total Tous CFA</b>	<b>15,83</b>	<b>60%</b>	<b>7646</b>	<b>60%</b>	<b>18,7</b>	<b>40%</b>	<b>59%</b>	<b>67%</b>	<b>25%</b>	<b>3,8</b>
<b>Total SAS</b>	<b>26,44</b>	<b>100%</b>	<b>12830</b>	<b>100%</b>	<b>19,0</b>	<b>41%</b>	<b>58%</b>	<b>71%</b>	<b>30%</b>	<b>4,2</b>

#### Chambre des métiers et de l'artisanat NPDC (la CMAR) - Dispositif régional d'accompagnement et de mise en apprentissage des jeunes (DRAMAJ)

Objectifs de l'opération	<p>Accompagner individuellement et directement les jeunes NEET dans l'élaboration et la réalisation de leur projet professionnel</p> <p>Permettre l'accès à une qualification et/ou un diplôme par apprentissage</p> <p>Développer l'apprentissage dans l'artisanat en région NPDC</p> <p>Lever les freins périphériques à l'insertion professionnelle (mobilité, logement, matériel technique, ...)</p> <p>Mettre en relation les jeunes avec les entreprises</p>
Description de l'opération et de sa mise en œuvre	<p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Positionnement de 38 conseillers « NEET » (dont 34 recrutements), répartis sur l'ensemble du projet</li> <li>1 personne en charge du pilotage et du suivi administratif et financier</li> <li>Permanence chez les partenaires sur RDV et/ou planning établi (mairies, centres sociaux,</li> </ul>

	<p>CRIJ, ML, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Importante démarche de communication ayant reposé sur le relais des communes (toutes informées du dispositif d'accompagnement) et de nouveaux partenariats (PJJ et centres sociaux)</li><li>• Multiplication des permanences chez les partenaires : sur rdv et/ou date fixe (mairies, centres sociaux, CRIJ, ML, ...)</li></ul> <p>Le dispositif s'est arrêté au 31/12/2017 avec le passage à une CRMA Hauts-de-France.</p> <p>Parcours proposé (individuel et collectif) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Découverte métier : construction et/ou validation du projet professionnel avec des tests d'orientation, rencontres avec des professionnels/apprentis, immersion en CFA/laboratoire</li><li>• Travail sur les outils de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, entretien (possibilité de dynamique de groupe pour favoriser l'échange)</li><li>• Travail sur l'estime de soi/confiance en soi (en individuel et collectif)</li><li>• Mise en relation sur les offres de contrat (captées par les équipes de développeurs)</li></ul>
--	--

### BTP CFA NPDC – « *Clé en main pour l'apprentissage* »

Objectifs de l'opération	<p>Consolider les compétences clés nécessaires en termes de prérequis au métier choisi par une préparation à l'insertion personnalisée en amont du contrat d'apprentissage</p> <p>Apporter au jeune NEET un bagage solide en termes de savoir-être, de savoir-faire et de savoirs de base</p> <p>Mettre à disposition des personnes ressources (réfèrent, formateur, formateur illettrisme, conseiller jeunes entreprise, ...)</p>
Description de l'opération et de sa mise en œuvre	<p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement d'un poste de coordinateur IEJ pour le pilotage du projet et de 3 chargés de mission répartis sur les 3 établissements du CFA et participant aux forums et salons, 60 jeunes par conseiller</li> <li>• Sourcing dans les salons traitant de l'apprentissage et sollicitation de nouveaux partenaires non prescripteurs mais pourtant en contact avec ces jeunes (CCAS, éducateurs, maisons de quartier, maison de jeunesse, UT du département, Sauvegarde du Nord ...)</li> <li>• Très peu de prescriptions des opérateurs de l'emploi (Pôle Emploi, ML, Plateforme de décrochage)</li> <li>• Parcours type proposé (individuel et collectif / « à la carte »)</li> <li>• Dans les 3 CFE mise en place d'un sas d'accueil : dossier de pré-inscription (1 CV et dernier bulletin) et convocation à une épreuve en maths, français pour vérifier les acquis</li> <li>• Rendez-vous individuel avec le conseiller tous les 15 jours</li> <li>• Entretiens réguliers et immersions sur plateau technique pour aider à affiner le choix de métier (et valider le projet).</li> <li>• Ateliers de remise à niveau sur les savoirs de base, atelier classique de recherche d'emploi : travail sur le CV par compétences</li> <li>• Outil de prospection de la branche : cartographie qui permet de repérer toutes les entreprises du BTP par métier et acointance avec l'apprentissage</li> <li>• Stage en entreprise avec une convention interne de 15 jours : le conseiller (par téléphone ou en présentiel) fait un bilan avec l'entreprise et le jeune</li> <li>• Aide à l'écriture du contrat d'apprentissage</li> <li>• Pour les jeunes sans solution, organisation en juin d'une journée job dating/rencontres jeunes et employeurs pour essayer de mettre en relation</li> </ul>

### Institut Nicolas Barré CFA régional Saint-Louis – « *Passeport vers l'apprentissage* »

Objectifs de l'opération	<p>Construire et sécuriser des parcours pour faciliter l'entrée en formation et éviter le décrochage</p> <p>Amener le jeune à définir un projet professionnel et/ou de formation</p> <p>Développer et valoriser les capacités des jeunes à s'engager dans un projet</p> <p>Accroître la capacité d'insertion professionnelle de ces jeunes</p>
Description de l'opération et de sa mise en œuvre	<p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement de 18 personnes : pilotage et suivi administratif et financier (3), recrutement et accompagnement individuel avec 4 chargés de missions et 11 conseillers répartis sur 4 territoires</li> <li>• Parcours proposé (individuel et collectif) :</li> <li>• Parcours de 6 mois maximum, accessible à tout moment dans l'année à des jeunes de 16 à 25 ans</li> <li>• Un diagnostic réalisé lors d'un entretien individuel avec un conseiller</li> <li>• Définition d'un projet professionnel avec des temps d'accompagnement individuel avec un conseiller, des ateliers collectifs autour de la préparation à l'alternance, de la mobilité, des savoir-être et la découverte des métiers sur des plateaux techniques</li> <li>• Une immersion en entreprise intégrant trois échanges avec le conseiller au début, au milieu et à la fin du stage</li> <li>• Tout au long du parcours, des échanges bimensuels avec un conseiller référent.</li> </ul>

## 3.2 Méthodologie d'évaluation du dispositif

### 3.2.1 Objectifs et cadrage de l'évaluation

L'évaluation vise à mesurer l'impact du dispositif du SAS sur deux grands objectifs :

- **Le renforcement de l'accès à l'apprentissage des NEET et de l'apprentissage dans la région** : dans quelle mesure le SAS a-t-il encouragé l'accès des jeunes NEETS à l'apprentissage ? Plus largement le SAS a-t-il eu un impact sur le développement de l'apprentissage en Nord-Pas-de-Calais ?
- **La sécurisation du parcours des apprentis sortant de SAS** : à profil d'apprentis équivalent (NEET avant l'entrée en apprentissage), la participation au SAS apprentissage a-t-elle permis de limiter les taux de décrochage en apprentissage ? Les apprentis sortant de SAS apprentissage ont-ils les mêmes chances de réussite ou les mêmes taux de décrochage que les autres apprentis ?

L'évaluation apporte également des éléments sur l'insertion professionnelle des participants au SAS qui **n'ont pas poursuivi en apprentissage ensuite**.

Les analyses contrefactuelles ne portent que sur le second objectif (sécurisation des parcours). Comme souligné lors de la phase de cadrage méthodologique, l'impact d'un dispositif d'accompagnement à l'apprentissage sur l'accès à celui-ci est délicat à évaluer en mobilisant une approche contrefactuelle. Il est nécessaire de disposer de données individuelles sur une population témoin au profil comparable à celui du public visé dans le SAS mais non accompagnée vers l'apprentissage. Or, il est très fortement probable qu'une population n'ayant pas été accompagnée vers l'apprentissage s'orientera naturellement moins vers cette voie que des participants à un dispositif spécifique comme le SAS.

L'une des options initialement envisagées était d'exploiter les données des missions locales de Nord-Pas-de-Calais qui accompagnent un public NEET. Les données individuelles des jeunes accompagnés par les missions locales sont en effet colligées dans un système d'information national I-milo, renseigné par les conseillers. Ces derniers actualisent le système lorsque la situation professionnelle d'un jeune évolue (par exemple lorsqu'il trouve un emploi ou qu'il entre en apprentissage). Il est ainsi possible de mesurer, parmi une cohorte de jeunes suivis en mission locale (ceux par exemple entrés l'année n), la proportion à s'orienter vers l'apprentissage « x » mois après leur inscription en mission locale ou dans un accompagnement. L'analyse des données des missions locales dans la région Nord-Pas-de-Calais révèlent que la proportion de jeunes à avoir intégré la voie d'apprentissage s'élève à moins de 4%<sup>27</sup>, soit un niveau comparable à la part des jeunes en apprentissage dans la population totale. Ce faible niveau s'explique par le fait que les missions locales ne sensibilisent pas spécifiquement à cette voie et que le choix de s'orienter vers l'apprentissage dépend de multiples facteurs difficilement mesurables (choix personnels, motivation, accès à l'information etc.).

Les analyses réalisées dans le cadre de ce volet permettent toutefois d'apprécier la capacité du SAS apprentissage à encourager l'accès à l'apprentissage et d'identifier les opérations les plus efficaces. De plus, l'analyse comparée de l'évolution des volumes d'apprentis dans les CFA de la région Hauts-de-France entre 2014 et 2018 apportent des indices robustes pour conclure à un impact du SAS concernant le développement de l'apprentissage en Nord-Pas-de-Calais.

Le volet contrefactuel de l'évaluation (la sécurisation des parcours) porte uniquement sur **la population de participants sortis de SAS et ayant effectivement poursuivi en apprentissage**. Ce volet vise à vérifier si les apprentis passés par un SAS apprentissage décrochent moins qu'une population témoin composée d'apprentis qui étaient NEET avant leur entrée en apprentissage. L'enjeu dépend de la capacité à capter dans les apprentis du groupe témoin le statut de NEET avant l'entrée en apprentissage.

---

<sup>27</sup> Source : I-milo Système d'information des missions locales, Lot 3, parcours autonomie

### 3.2.2 Etape 1 : Croisement des données individuelles IEJ avec les bases d'apprentis des systèmes d'information Ari@ane et Ypareo

L'analyse de l'impact du SAS sur l'accès à l'apprentissage ou le décrochage a tout d'abord nécessité de croiser les données IEJ avec celles d'autres bases administratives de suivi des apprentis pour définir précisément quels étaient les participants au SAS apprentissage à avoir effectivement poursuivi en apprentissage. En effet, les données de suivi à 6 mois des participants de l'IEJ renseignent sur l'accès à l'apprentissage mais elles sont déclaratives et ne sont pas exhaustives (sur les 11 850 participants du SAS sortis, 60% des participants ont une situation à 6 mois renseignée).

**Un premier travail de croisement a donc été réalisé sur la base Ari@ane<sup>28</sup> pour retrouver les sortants de SAS apprentissage ayant poursuivi en apprentissage**, à partir des noms-prénoms-dates de naissance des apprentis IEJ. Cette base présente l'intérêt de couvrir l'ensemble du territoire national et donc de disposer de volumes importants pour constituer l'échantillon témoin mais les premières exploitations des données sur les ruptures de contrat ont fait ressortir des incohérences, confirmées par le responsable du système d'information Ari@ane à la DGEFP qui a souligné le caractère lacunaire de certaines variables (nécessitant des redressements spécifiques pour calculer les taux de rupture). De plus, Ari@ane ne concerne que **les flux de contrats enregistrés/signés et non les stocks d'apprentis**. Or l'analyse des ruptures de contrat ne renseigne que partiellement sur le taux de décrochage des apprentis.

Il a donc été retenu dans un second temps d'exploiter les **bases de données des apprentis extraites du progiciel spécifique à la gestion du Service Apprentissage de la Région Hauts-de-France (HDF), Ypareo**. Ce système de gestion contient différentes données sur **les stocks d'apprentis** de la Région<sup>29</sup>.

Le contexte de mise en application du RGPD (Règlement général sur la protection des données) dans lequel s'est déroulé l'évaluation a freiné la transmission de l'extraction de la base nominative complète des apprentis en Hauts-de-France et l'accès à des coordonnées personnelles de jeunes pour conduire des enquêtes.

Le croisement et la consolidation des bases IEJ et Ypareo ont donc été réalisés par la Région HDF sur la base des noms, prénoms, date de naissance des jeunes apprentis, et ce sur 4 millésimes (2014/2015 à 2017/2018).

Le travail réalisé par le service SIG de la région a permis d'intégrer **une variable complémentaire sur le lieu de résidence des apprentis, renseignant s'ils vivent ou pas dans un quartier prioritaire de la ville**, et s'ils vivent ou pas dans une zone géographique (échelon IRIS<sup>30</sup>) abritant un quartier politique de la ville. Un identifiant unique a été affecté à chaque apprenti pour les repérer dans les différentes bases.

#### Focus sur les variables présentes dans l'extraction de la base Ypareo et pertinentes pour l'évaluation

Ypareo présente l'intérêt d'assurer le suivi des stocks d'apprentis dans la Région Hauts-de-France. Au total les données relatives aux stocks d'apprentis recensés sur 4 années scolaires ont été compilées (133 000 apprentis en Hauts-de-France entre 2014/2015 et 2017/2018) permettant un suivi des trajectoires des apprentis. Chaque apprenti est doté d'un numéro unique et chaque ligne correspond à une année de formation (ainsi un apprenti ayant fait une formation en 2 ans sur 2 années consécutives est présent sur 2 lignes). La base renvoie au total à 70 000 apprentis distincts. Ce format de base a permis de calculer des taux de décrochage effectifs (précisions ci-dessous), indépendamment de la question de la rupture d'un contrat d'apprentissage (suivi ou pas d'une autre signature). En effet, les données sur les ruptures de contrat sont suivies dans une autre base et dans le cadre de cette évaluation, seules les ruptures de contrat enregistrées sur l'année 2016/2017 étaient disponibles

**Outre la question des ruptures, la nature et la qualification des informations présentes dans les bases exploitées présentent certaines limites par rapport au périmètre et aux objectifs de l'évaluation.**

<sup>28</sup> Réseau d'informations national d'échanges pour l'apprentissage, renseigné par les employeurs et qui contient des informations sur les contrats d'apprentissage (durée, domaine de formation, ruptures, CFA), l'employeur (taille de l'entreprise, secteur d'activité etc), et sur la situation de l'apprenti avant la signature de son contrat d'apprentissage (en apprentissage, au chômage, scolarisé, etc)

<sup>29</sup> Dont formation préparée, durée de la formation, domaine de formation, âge et sexe de l'apprenti, localisation, données sur l'entreprise etc

<sup>30</sup> Le zonage IRIS a été retenu : ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants

Tout d'abord, comme dans Ari@ane, la variable relative à la réussite aux examens n'est pas disponible dans la base Ypareo au niveau individuel, tout comme l'insertion des apprentis une fois ces derniers diplômés. L'absence de la donnée relative à la réussite aux examens a limité le périmètre de l'évaluation et contraint à se concentrer sur le taux de décrochage des apprentis en première année uniquement.

Par ailleurs, étant donné le public ciblé par le SAS apprentissage (les jeunes NEET), il importait pour le contrefactuel de pouvoir capter le plus finement possible le profil social et professionnel des jeunes avant leur entrée en apprentissage. Si certaines variables sont suivies dans Ypareo dont la catégorie socioprofessionnelle des parents et l'origine de l'apprenti avant son entrée en contrat, leur exploitation révèle certaines limites. La catégorie socio-professionnelle des parents n'est que très partiellement renseignée et n'a pas pu être exploitée. **La variable relative à l'origine de l'apprenti avant l'entrée en apprentissage est centrale** pour le contrefactuel. Cette variable renseigne sur la dernière formation suivie (second cycle, enseignement supérieur, apprentissage) mais également sur le statut sur le marché du travail (chômage, emploi). Toutefois, elle n'est renseignée que pour 90% des apprentis et surtout **la proportion d'apprentis IEJ sortant de SAS dont le statut est renseigné « chômeurs » avant leur entrée dans en apprentissage est très faible (4%)**.

Enfin, la variable relative au dernier diplôme obtenu ne décline que 5 types de diplôme, tous relevant du niveau 4 (bac pro, autre formation niveau IV et Brevet d'enseignement professionnel agricole) et n'a pas pu être exploitée. Par conséquent, même si la variable relative au statut avant contrat (très détaillée sur le type et le niveau de la dernière formation suivie) ne renseigne pas le dernier diplôme obtenu, elle a servi, après recodage, d'estimation pour définir le niveau de formation des jeunes.

### 3.2.3 Etape 2 : Définition d'indicateurs sur le décrochage et identification d'un groupe bénéficiaire

Différents indicateurs ont été exploités ou construits pour mesurer les effets du SAS par rapport à ses deux objectifs : l'accès à l'apprentissage et la sécurisation des parcours des apprentis.

#### Indicateurs mobilisés pour mesurer les effets du SAS sur l'accès à l'apprentissage

- Taux d'accès à l'apprentissage des jeunes sortants de SAS : mesuré par la part de sortants du SAS apprentissage retrouvés dans la base des apprentis de la Région à la suite du croisement réalisé avec la base IEJ/FSE.
- Evolution du stock d'effectifs en apprentissage (données Yparéo 2014-2018) sur la période de mise en œuvre de l'IEJ et de la part d'apprentis dans la population (comparaison Picardie Nord-Pas-de-Calais).
- Evolution du nombre de contrats signés (données DARES 2012-2017).

#### Indicateurs mobilisés pour mesurer les effets du SAS sur la sécurisation des parcours des apprentis : le taux de décrochage en première année de formation, principale variable d'intérêt

Les parcours des apprentis peuvent être qualifiés par le taux de décrochage ou d'abandon des apprentis durant leur cursus, par leur taux de redoublement ou encore par leur taux de réussite aux examens.

Le taux de décrochage, **principale variable d'intérêt de l'évaluation**, peut être approché de deux manières :

- **Soit par les ruptures de contrat d'apprentissage sans suite** (i.e rupture sans qu'un autre contrat ait été signé sous un certain délai : 90 jours, 180 ou 360 jours). Cet indicateur n'a pas été retenu car le fichier des ruptures de la Région Hauts-de-France ne concerne qu'une année (2017) et retient une période de référence de 90 jours (un contrat est considéré sans suite si la rupture n'est pas suivie de la signature d'un autre contrat sous 90 jours). Or un apprenti qui n'a pas rompu un contrat et qui n'a pas signé de nouveau contrat dans un délai de 3 mois n'a pas forcément quitté l'apprentissage/abandonné sa formation. Cet indicateur ne reflète donc que partiellement la mesure du décrochage.
- **Soit en analysant les informations sur le parcours de formation des apprentis** : à partir des données disponibles, il a été possible de recoder la base afin d'identifier parmi les apprentis, ceux ayant démarré une formation de 2 ans (90 % des apprentis IEJ) :

- ceux qui abandonnaient : les apprentis qui commencent une formation de deux ans l'année n mais que l'on ne retrouve pas dans la base en n+1 ;
- ceux qui poursuivaient bien en seconde année de formation ;
- ceux qui se réorientaient ou redoublaient (i.e les apprentis faisant deux premières années d'une même formation ou de deux formations différentes). Il n'a pas été possible de distinguer parmi ce groupe les apprentis qui se réorientaient dans un autre cursus d'apprentissage de ceux qui redoublaient.

**L'indicateur sur le taux décrochage ne porte que sur le décrochage en première année de formation.** En effet, dans la mesure où la très forte majorité des apprentis suivent une formation de 2 ans, pour pouvoir définir un taux de décrochage la seconde année de formation, il était nécessaire de disposer des taux de réussite aux examens : si l'apprenti s'est présenté aux examens, c'est qu'il n'a pas abandonné sa seconde année de sa formation.

Or la base Ypareo n'intègre pas de données relatives à la réussite aux examens et n'est pas disponible à une échelle individuelle. Les indicateurs relatifs au taux de décrochage en seconde année et au taux de réussite aux examens n'ont donc pas été retenus dans l'analyse.

En l'absence de donnée sur le taux de réussite aux examens, les informations n'ont pas permis de définir si les apprentis étaient allés jusqu'au bout de leur formation et s'ils avaient validé leur examen.

### **Indicateurs mobilisés pour mesurer les effets du SAS sur les sortants n'ayant pas poursuivi en apprentissage**

Ces indicateurs se basent sur les données de suivi IEJ-FSE. Ils ne concernent que la population de sortants du SAS n'ayant pas poursuivi en apprentissage. Ils sont calculés en sortie immédiate et à 6 mois.

- Taux d'accès à la formation, taux d'accès à l'emploi, taux d'obtention d'une qualification, part de jeunes toujours NEET.

### **3.2.4 Etape 3 : Restriction du périmètre d'analyse et identification d'un groupe de non bénéficiaires et de bénéficiaires**

En amont de l'analyse contrefactuelle, une première restriction du périmètre d'analyse a été nécessaire. La base initiale comprenait 70 000 apprentis distincts (dont 16 200 sur la Picardie et **2 625 apprentis IEJ sortant de SAS apprentissage**). **Les données sur les apprentis picards n'étaient qualifiées que sur les millésimes 2016/2017 et 2017/2018.**

**Ont été exclus du périmètre d'analyse:** les apprentis entrés en apprentissage en 2017/2018 (en raison du manque de recul temporel et de l'impossibilité de définir le taux de décrochage) ; les apprentis de l'enseignement supérieur (niveau I et II qui représentent moins de 1% des apprentis IEJ mais 16% du total d'apprentis dans la région) ; les apprentis commençant une formation en apprentissage directement en deuxième ou troisième année de formation (car il est impossible pour cette population d'apprécier si les apprentis ont effectivement validé leur année de formation étant donné que l'on ne dispose pas des taux de réussite aux examens) ; et les apprentis préparant une formation en 1 an (5% des apprentis IEJ), pour la même raison.

Le taux de décrochage a ainsi pu être calculé pour 27 800 apprentis dont 23 125 en Nord-Pas-de-Calais préparant une formation de niveau III à V et tous entrés en première année d'une formation en apprentissage sur les 3 années scolaires 2014/2015 à 2016/2017. **Sur les 2 625 apprentis IEJ sortants de SAS, le taux de décrochage a pu être calculé pour 1 575 apprentis retenus dans l'analyse et dont 50% (742) relèvent du dispositif DRAMAJ, porté par la CMAR.**

Deux options avaient initialement été envisagées pour définir le groupe témoin :

- les apprentis picards (soit 4 500 apprentis relevant du millésime 2016/2017) ;
- les apprentis de Nord-Pas-de-Calais n'étant pas passés par un SAS apprentissage (soit 23 125 apprentis).

En l'absence de données relatives aux apprentis picards sur les millésimes 2014/2015 et 2015/2016, la première option aurait uniquement permis une analyse sur l'année 2016/2017 et sur un volume beaucoup plus

limité de jeunes (4 500 apprentis picards contre 21 640 apprentis du Nord-Pas-de-Calais hors IEJ). En outre, le taux de décrochage moyen des apprentis picards est en moyenne de près de 4 points inférieur à celui des apprentis du Nord-Pas-de-Calais (19% contre 22,7%).

- ➔ Au vu des données disponibles, **il a donc été retenu de constituer le groupe témoin à partir des apprentis de Nord-Pas-de-Calais n'étant pas passés par un SAS.**

### 3.2.5 Etape 4 : Estimation de l'effet net par appariement par score de propension

La technique de l'appariement à partir du score de propension a été mobilisée pour construire la situation contrefactuelle. La construction du groupe témoin s'appuie sur la probabilité des jeunes à participer au dispositif (score de propension) à partir d'un ensemble de variables appelées variables d'appariement ou de conditionnement.

La technique de l'appariement à partir du score de propension a été mobilisée pour construire la situation contrefactuelle. Une régression logistique<sup>31</sup> qui explique le fait d'avoir bénéficié du dispositif par les caractéristiques des individus, a permis d'identifier ces variables. Le processus d'appariement et d'évaluation contrefactuelle a suivi deux étapes :

- Calcul d'un score de propension selon des variables de variable d'appariement ou de conditionnement pour établir un groupe de contrôle pertinent.
- Appariement entre les membres du groupe traité et ceux du groupe de contrôle. Chaque individu non-bénéficiaire participe à la construction du contrefactuel de chaque bénéficiaire avec une importance qui varie selon la distance entre son score de propension et celui du bénéficiaire (Méthode de Kernel Matching).

Plusieurs appariements ont été réalisés mobilisant différents groupes témoins dont :

- Appariement 1 : Apprentis non bénéficiaires d'un SAS apprentissage
- Appariement 2 : Apprentis non bénéficiaires d'un SAS apprentissage et qui étaient chômeurs avant leur entrée en formation (l'ensemble des apprentis bénéficiaires d'un SAS apprentissage étaient NEET avant leur entrée en apprentissage i.e inactifs ou chômeurs)

#### Variables d'appariement retenues pour construire le score de propension

- Domaine de formation ;
- Taille de l'entreprise d'accueil de l'apprentis

La méthode du score de propension permet de réduire les écarts de profil existants entre le groupe de bénéficiaires et le groupe de non bénéficiaires. Des tests statistiques (notamment pour vérifier la propriété d'équilibrage) ont été incrémentés et permettent d'attester de la qualité de l'appariement et de l'homogénéité des bénéficiaires et des non bénéficiaires retenus pour constituer le groupe témoin. Les graphiques suivants montrent le résultat du travail d'appariement. Ces graphiques présentent la distribution des scores de propension (indice construit à partir des variables d'appariement retenues) des deux groupes et permettant d'apprécier la qualité de l'appariement. L'analyse visuelle de la distribution du score de propension des deux groupes permet d'attester que pour chaque individu traité on trouve au moins un non bénéficiaire ayant les mêmes caractéristiques (score de propension) dans le groupe témoin.

Le graphique de droite montre que lorsque l'estimation est réalisée sur les apprentis non bénéficiaires du SAS et qui étaient chômeurs avant leur entrée en apprentissage on arrive davantage à réduire les biais car la qualité du score de propension (et donc de l'appariement) est nettement meilleure dans cette estimation (la distribution des scores ne dépasse pas les 20% dans le premier appariement). C'est l'estimation la plus pertinente car d'un point de vue statistique c'est celle où on arrive le mieux à discriminer les IEJ/non IEJ.

<sup>31</sup> L'estimation du score de propension se fait classiquement par l'intermédiaire d'une régression logistique, le score de propension étant une probabilité.

### Vérification du support commun (analyse comparative des scores de propension des deux groupes : bénéficiaires et non bénéficiaires pour les deux appariements réalisés)<sup>32</sup>

Figure 3 - Appariement 1 : Apprentis non bénéficiaires d'un SAS apprentissage (tout statut confondu avant la signature du contrat d'apprentissage)

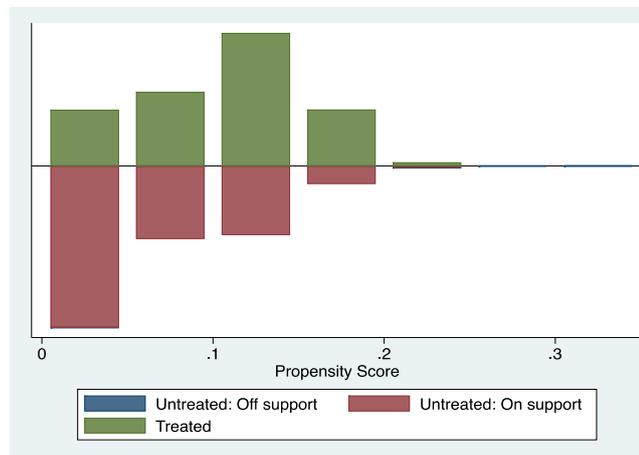
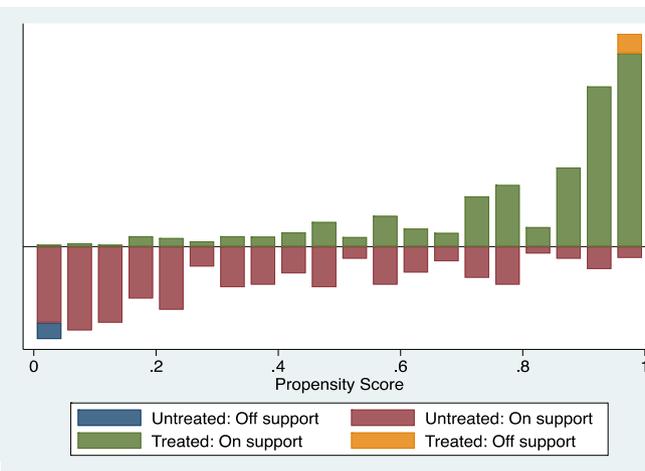


Figure 4 – appariement 2 : Apprentis non bénéficiaires d'un SAS apprentissage et qui étaient chômeurs avant leur entrée apprentissage



Les barres d'histogramme vertes représentent les scores de propension des participants du groupe bénéficiaire et les courbes (barres d'histogramme rouge) représentant les scores de propension des participants du groupe de bénéficiaires. La forte symétrie dans la répartition des scores de propension atteste de la qualité du support commun et donc de l'appariement

### 3.3 Résultats de l'évaluation du SAS sur l'accès à l'apprentissage

Cette partie ne mobilise pas d'analyse contrefactuelle pour les raisons précédemment évoquées dans la partie méthodologique. Les analyses se basent sur différentes sources de données visant à apprécier les écarts dans la dynamique d'évolution des jeunes apprentis sur la période de mise en œuvre de l'IEJ entre la région NPC et Picardie.

Sur les 11 850 participants sortis du SAS à fin 2017, **22,8 % ont effectivement poursuivi en apprentissage**, soit 2 704 participants. En retirant les doublons (certains jeunes ont participé à plusieurs opérations relevant du SAS), **cela correspond à 2 625 apprentis**, soit près de 6% du stock moyen d'apprentis en Nord-Pas-de-Calais comptabilisés entre 2015/2016 et 2017/2018. Ces participants, identifiés dans Ypareo, se sont inscrits dans un CFA et ont trouvé une entreprise d'accueil.

Les opérations portées par les CFA affichent le plus fort taux d'accès à l'apprentissage (31 % contre 13 % pour les autres opérateurs et 7,4% seulement pour les E2C (tableau ci-dessous). **Les opérations portées par le BTP CFA NPC, la CMAR (Dispositif DRAMAJ) et l'institut Genech affichent les meilleurs résultats en matière d'accès à l'apprentissage** (respectivement 41 %, 36 % et 38 %). A l'inverse, seuls 22 % des jeunes accompagnés par l'institut Nicolas Barré (plus important opérateur en termes financiers) ont poursuivi en apprentissage et 23% pour le GIP FCIP. Ce CFA est celui qui affiche également le plus fort taux d'abandon (63% avant la fin de la période contre 32% pour la CMAR).

<sup>32</sup> Les barres d'histogramme vertes représentent les scores de propension des participants du groupe bénéficiaire et les courbes (barres d'histogramme rouge) représentant les scores de propension des participants du groupe de bénéficiaires. La forte symétrie dans la répartition des scores de propension atteste de la qualité du support commun et donc de l'appariement

Tableau 6 – Synthèse des données sur l'accès à l'apprentissage par type d'opérateur et pour les 6 plus gros opérateurs

Opérateurs		Total sortants de SAS		Apprentis IEJ sortants de SAS inscrits en CFA (Ypareo)			
Type	Nom	vol	%	Total	%	Tx d'accès à l'apprentissage*	Total hors doublons**
<b>Total général</b>		<b>11846</b>	<b>100%</b>	<b>2704</b>	<b>100%</b>	<b>22,8%</b>	<b>2625</b>
<b>Dont CFA</b>		<b>7215</b>	<b>61%</b>	<b>2226</b>	<b>82%</b>	<b>30,9%</b>	<b>2162</b>
<b>Dont Autres</b>		<b>2494</b>	<b>21%</b>	<b>319</b>	<b>12%</b>	<b>12,8%</b>	<b>315</b>
<b>Dont E2C</b>		<b>2137</b>	<b>18%</b>	<b>159</b>	<b>6%</b>	<b>7,4%</b>	<b>148</b>
<b>Détail par opérateurs</b>							
CFA	CMAR (DRAMAJ)	3407	29%	1242	46%	36%	1210
CFA	GIP FCIP	1330	11%	308	11%	23%	312
CFA	Inst Nicolas Barré -St Lo	1231	10%	265	10%	22%	232
CFA	BTP CFA	426	4%	175	6%	41%	173
CFA	Institut de Genech	376	3%	143	5%	38%	140
E2C	E2C Grand Lille	1282	11%	113	4%	9%	102

Source : données IEJ-FSE croisées avec la base « apprentis -Yparéo ». \*\* le total

Les résultats détaillés pour l'ensemble des opérateurs sont présentés dans le tableau en annexe du rapport.

La très forte majorité des jeunes accompagnés par les CFA dans le cadre du SAS et ayant poursuivi en apprentissage se sont inscrits dans le même CFA : c'est le cas de 77 % des jeunes apprentis accompagnés par la CMAR, 84 % pour le BTP CFA, 70 % pour l'institut Saint Louis/Nicolas Barré.

Les participants au SAS ayant poursuivi en apprentissage présentent à l'entrée du SAS un profil relativement moins défavorisé que ceux n'ayant pas poursuivi. Ils sont en effet moins souvent chômeurs de longue durée (3 points d'écart), et surtout **moins nombreux à relever d'un ménage sans emploi (13 points d'écart entre les 2 groupes)** ou d'une famille monoparentale (4 points d'écart). Le taux d'abandon avant le terme de l'opération des jeunes n'ayant pas poursuivi en apprentissage est deux fois supérieur (44 % contre 21 %) à celui des jeunes ayant poursuivi en apprentissage.

L'analyse comparée des données d'Yparéo entre les sortants de SAS apprentissage ayant poursuivi en apprentissage (appelés « apprentis IEJ ») et les autres apprentis de Nord-Pas-de-Calais (« non IEJ ») révèle certaines disparités. **La part d'apprentis sortant de SAS résidant dans un quartier prioritaire de la ville s'élève à 15%, soit près du double que les apprentis non IEJ (9%), révélant un réel ciblage sur ce public.** Les femmes sont également surreprésentées dans les apprentis IEJ (6 points d'écart par rapport à la moyenne des apprentis en Nord-Pas-de-Calais sur 2014-2017, 38% contre 32%). En termes de domaine de formation, les apprentis IEJ se sont plus souvent orientés vers des formations relevant de l'artisanat (34%, en raison du poids de la CMAR), de l'hôtellerie, restauration, tourisme (5 points d'écart entre les IEJ et non IEJ) ; et dans une moindre mesure du commerce, de la vente et la mercatique. A l'inverse, seuls 9% des apprentis IEJ se sont orientés vers une formation industrielle (deux fois moins que les non IEJ).

### **L'apprentissage en Nord-Pas-de-Calais depuis 2014 : une forte dynamique de croissance, encouragée par la mise en place du SAS apprentissage, et l'ampleur du dispositif DRAMAJ de la CMAR**

L'un des objectifs affichés du SAS apprentissage lors de son lancement était de contribuer à développer l'apprentissage sur le territoire. Depuis 2014, l'évolution de l'apprentissage en NPC s'est caractérisée par une dynamique de croissance très supérieure à la moyenne métropolitaine ou picarde. **Les stocks d'apprentis ont augmenté de 13 % (+ 2 790 apprentis) entre 2014/2015 et 2017/2018** alors même que sur la même période, ils diminuaient de 2 % en Picardie. Le tableau ci-dessous révèle que les volumes d'apprentis préparant un niveau V ont augmenté de 12% (+ 900) en Nord-Pas-de-Calais alors même que sur la même période, ils diminuaient de 4% en Picardie. Si l'on examine les données des principaux CFA ayant accueilli des apprentis IEJ, la CMAR se démarque des autres. En effet, le CFA compte 600 apprentis de plus en 2018 qu'en 2014/2015. Etant donné les volumes de jeunes IEJ accompagnés dans le cadre de DRAMAJ et sortis en apprentissage (1 200 au total sur 2014-2017), il est raisonnable d'en déduire l'impact direct sur la hausse du nombre d'apprentis au niveau de la région.



### 3.4 Résultats de l'évaluation du SAS sur le décrochage (contrefactuel)

#### 3.4.1 Statistiques descriptives sur le taux de décrochage des apprentis IEJ (bénéficiaires) par rapport aux apprentis non IEJ (non bénéficiaires)

Sur la période 2014/2015 à 2016/2017, le taux de décrochage des apprentis en première année **s'élève à 22,6% en Nord-Pas-de-Calais tous apprentis confondus contre 19% en Picardie**. Ces taux sont proches des données observées au niveau national (cf. première partie). Sur les 1 575 apprentis IEJ (sortis d'un SAS apprentissage) retenus dans l'analyse, **le taux de décrochage en première année s'élève à 37%** et 7% redoublent ou se réorientent (contre respectivement 22% et 2,8% pour les apprentis non IEJ), soit un écart de 15,2 points sur le taux de décrochage.

Globalement le taux de décrochage est plus important chez les hommes, chez les apprentis préparant une formation de niveau V, apprentis du secteur de l'hôtellerie-restauration (52 %).

Les écarts entre les deux populations sont les plus forts pour les jeunes de 16 à 18 ans (17 points d'écart entre les IEJ et non IEJ contre 13 points pour les jeunes âgés de 19 an et plus) et les hommes (17 points d'écart contre 11 points d'écart). Au niveau des opérateurs, la CMAR et le BTP CFA affichent les plus faibles écarts de décrochage, alors même que les jeunes accompagnés dans le cadre du SAS par le BTP CFA étaient peu qualifiés.

Figure 7 – Volume et taux d'abandon brut de la population d'apprentis IEJ et des apprentis non IEJ

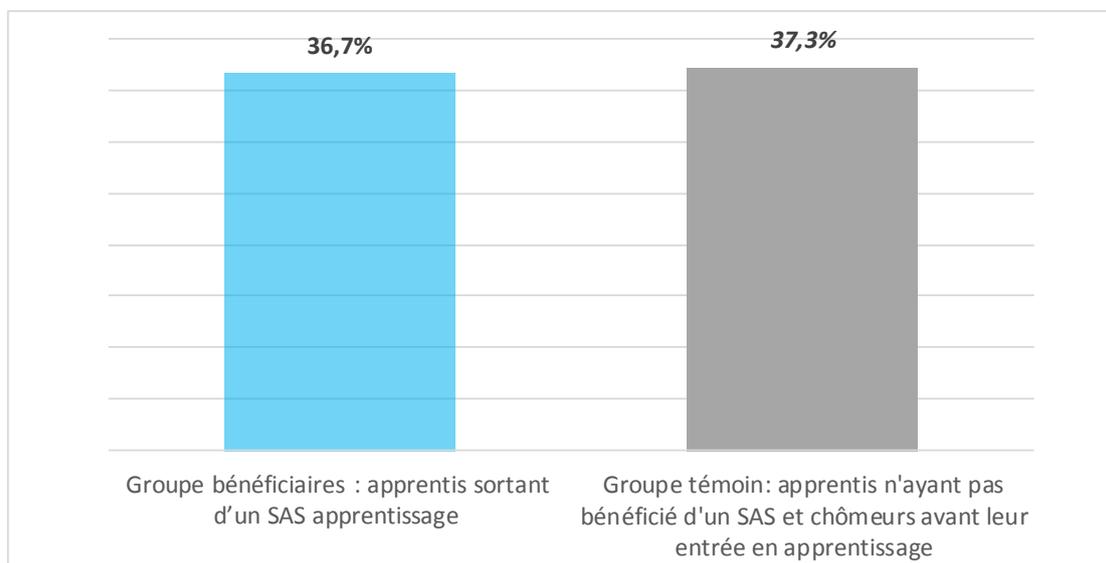
		Apprentis IEJ échantillon		Apprentis Non IEJ témoins (21640)	
		Volume	Taux de décrochage	Taux de décrochage	Ecart
<b>Total</b>		<b>1575</b>	<b>37%</b>	<b>22%</b>	<b>-15,2 pts</b>
Sexe	F	593	35%	23%	-11 pts
	M	982	38%	21%	-17 pts
Département	NORD	913	38%	23%	-15 pts
	PAS-DE-CALAIS	662	35%	20%	-15 pts
Age	16-18 ans	779	40%	23%	-17 pts
	19 ans et plus	796	34%	21%	-13 pts
Niveaux de formation	III	110	28%	16%	-13 pts
	IV	268	28%	19%	-10 pts
	V	1197	40%	27%	-12 pts
Domaine de formation	Agriculture peche aqua	69	33%	18%	-15 pts
	Artisanat	463	30%	23%	-7 pts
	BTP	248	35%	21%	-15 pts
	Commerce, vente et mercatique	255	40%	24%	-15 pts
	Hôtellerie-restauration-tourisme-lois	287	49%	38%	-11 pts
	Ind - Travail des métaux-mécanique-t	105	37%	16%	-21 pts
Origine avant contrat	BAC PRO	290	36%	18%	-17 pts
	BEP CAP	271	35%	26%	-9 pts
	Chômage	59	37%	24%	-13 pts
	Collège	545	40%	22%	-18 pts
	Seconde	82	32%	25%	-7 pts
Taille de l'entreprise	0 salariés	177	33%	24%	-9 pts
	1-9 salariés	1008	39%	26%	-13 pts
	250 salariés et plus	70	26%	13%	-13 pts
Principaux CFA	CFA DE LA CMAR	742	36%	26%	-10 pts
	CFA ACAD de Lille	217	39%	18%	-21 pts
	Institut Saint Louis	165	44%	28%	-15 pts
	BTP CFA NPDC	141	32%	23%	-8 pts
	CFA REGIONAL DE GENECH	109	30%	19%	-12 pts

### 3.4.2 Résultats des analyses contrefactuelles

#### Résultats de l'analyse contrefactuelle (taux de décrochage en points de pourcentage)

	Taux de décrochage en première année <i>après appariement</i>	Impact mesuré
		Ecart en points de %
<b>Groupe bénéficiaires</b> : apprentis sortant d'un SAS apprentissage	<b>36,7%</b>	<b>-0,56 pts (non significatif)<sup>33</sup></b>
<b>Groupe Témoin</b> : apprentis n'ayant pas bénéficié d'un SAS et chômeurs avant leur entrée en apprentissage	<b>37,3%</b>	

Taux de décrochage en première année d'apprentissage (groupe bénéficiaire et groupe témoin)



Source : Données Ypareo Hauts-de-France – données de suivi FSE

**Le passage par un SAS apprentissage ne diminue pas de manière significative le taux de décrochage en première année d'apprentissage.**

Les apprentis IEJ sortant d'un SAS affichent un taux de décrochage important, significativement identique aux apprentis de la région Nord-Pas-de-Calais n'étant pas passés par un SAS apprentissage et qui étaient chômeurs avant leur entrée en apprentissage.

Plus d'un jeune apprenti sur 3 (36,7%) décroche en première année de formation, contre 37,3% des apprentis chômeurs avant leur entrée en apprentissage n'ayant bénéficié d'un SAS. A titre de comparaison le taux de décrochage en première année pour l'ensemble des apprentis de la région non bénéficiaire d'un SAS était de 22,6%.

<sup>33</sup> La non-significativité de l'impact mesuré indique que l'écart dans les taux de décrochage entre les 2 groupes après appariement est quasiment nul. On peut statistiquement considérer que les taux de décrochage des 2 groupes sont identiques.

### 3.5 Principaux enseignements et hypothèses de réponses aux questions évaluatives

- Les opérations soutenues par l'IEJ dans le cadre du SAS apprentissage dans la région Nord-Pas-de-Calais ont touché un volume important de NEET (près de 13 000) avec un véritable ciblage sur les publics éloignés de l'emploi et précarisés : 30% des participants relevaient d'un ménage sans emploi, 27 % d'une famille monoparentale et 72 % des participants au SAS avaient un niveau de formation inférieur au bac. Certaines opérations ont ciblé des publics spécifiques comme les personnes sous-main de justice (Alter Egaux) ou en situation de handicap (l'Association des Paralysés de France, Papillons Blancs).
- **Le taux d'accès effectif à l'apprentissage des jeunes sortant d'un SAS s'élève à 23%** et représente un volume important d'apprentis (2 625 apprentis, soit 6% en moyenne du stock d'apprentis en Nord-Pas-de-Calais sur 2015-2017). Des écarts sont observés entre opérateurs, puisque 31% des jeunes accompagnés par un CFA ont accédé à l'apprentissage contre 7,4% de ceux accompagnés par une E2C. Par rapport aux objectifs définis dans le cadre de l'appel à projets du SAS apprentissage et de l'objectif spécifique de l'axe IEJ du PO Nord-Pas-de-Calais, le SAS a favorisé l'accès à l'apprentissage de publics qui s'orientent peu dans cette voie de formation. Parmi les sortants de SAS apprentis ayant poursuivi en apprentissage, une part importante réside dans un quartier prioritaire de la ville (15%, contre 9% pour les autres apprentis), révélant une capacité du dispositif à faire accéder ces publics à l'apprentissage. Les femmes sont également surreprésentées dans les sortants de SAS ayant accédé à l'apprentissage (38% contre 32% pour les autres apprentis).
- L'efficacité de l'accompagnement individuel et personnalisé proposé dans le cadre du SAS réside principalement dans le croisement d'un diagnostic individuel du jeune, réalisé par un professionnel et la confrontation au « terrain » (plateau technique, stage en entreprise, ...). Ce croisement des approches présente l'intérêt de rendre concret le projet de formation et/ou professionnel. La mise en place du SAS a également reçu un accueil très favorable des employeurs qui ont considéré que ce dispositif permettait de répondre à leur besoin de main-d'œuvre. Le passage par le SAS confère pour certains une forme de crédibilité à la candidature du jeune dont le projet a été accompagné par des professionnels, permettant de limiter le « fossé » parfois pointé par les CFA entre les exigences des entreprises, le monde du travail et les motivations des jeunes.
- Au global, le dispositif SAS a très certainement eu un impact sur la forte dynamique de croissance des effectifs d'apprentis observée entre 2014 et 2017 en Nord-Pas-de-Calais (+ 13 %, soit + 2 700 d'apprentis entre 2014/2015 et 2017/2018 contre une baisse de 2 % en Picardie), notamment sur les bas niveaux de qualification (V). Les volumes d'apprentis préparant un diplôme de niveau V ont augmenté de 12% (+ 900) en Nord-Pas-de-Calais alors que sur la même période, ils diminuaient de 4% en Picardie. Le SAS porté par la Chambre Régionale de Métier et d'Artisanat (CMAR) a directement participé à cette hausse puisque cette opération totalise près de la moitié (1200) des apprentis sortants d'un SAS et ayant poursuivi en apprentissage. A lui seul, le CFA de CMAR, principal opérateur du SAS, a vu ses effectifs de niveau V augmenter de 16% (+ 600) sur 2014-2017. La mise en œuvre du Plan Apprentissage en 2016 a également pu contribuer à encourager cette dynamique.
- En termes de sécurisation de parcours, sur la période 2014-2017, les apprentis IEJ sortant d'un SAS affichent un taux de décrochage important en première année (36,7%), significativement identique aux apprentis de la région Nord-Pas-de-Calais n'étant pas passés par un SAS apprentissage et qui étaient chômeurs avant leur entrée en apprentissage. A titre de comparaison, 22,6% de l'ensemble des apprentis n'ayant pas bénéficié d'un SAS n'ont pas poursuivi en deuxième année de leur formation (soit un écart de 15,2 points). Toutefois, les variables mobilisées dans le cadre du contrefactuel ne reflètent que partiellement la précarité et le niveau de formation des apprentis des deux sous populations (absence de donnée sur la durée d'éloignement au chômage, sur le niveau de diplôme). Or on peut imaginer que les apprentis sortant de SAS apprentissage étaient plus éloignés de l'emploi et de la

formation que les apprentis non IEJ du groupe témoin. Les opérateurs du SAS ont en effet souligné le caractère nouveau du SAS apprentissage et du public visé (les NEET), et les difficultés spécifiques auxquelles ce public faisait face: arrêt soudain du projet, niveau très faible sur les savoirs de base (réelles difficultés sur les matières générales qui sont nécessaires pour valider une qualification certifiante de type CAP). Ainsi, malgré des handicaps initiaux a priori plus importants, le parcours SAS a permis d'obtenir des taux de décrochage similaires. Il est probable que si la durée de chômage avant l'apprentissage avait pu être contrôlée dans les deux groupes, l'évaluation aurait révélé un effet plus marqué du SAS sur le taux de décrochage.

- En outre l'absence de suivi et d'accompagnement spécifique des jeunes sortant de SAS et accédant à l'apprentissage est invoqué pour expliquer l'importance des taux de décrochage. Les études montrent pourtant que le suivi des apprentis durant le temps passé en entreprise conditionne leur réussite<sup>34</sup>, de surcroît pour un public peu diplômé et appréhendant un environnement nouveau. En réponse à ces forts taux d'abandon, l'appel à projet « SAS apprentissage » lancé par la Région Hauts-de-France en octobre 2018 dans le cadre de la prolongation de l'IEJ a ainsi imposé que soit prévu dans les opérations « *un suivi post-parcours IEJ sur 4 mois permettant de prévenir les ruptures à l'issue de la signature du contrat d'apprentissage.* ».
- Pour les sortants de SAS *n'ayant pas poursuivi en apprentissage* (77 % des jeunes), les résultats en termes d'insertion professionnelle sont mitigés puisque 56 % sont toujours NEET à la sortie et 51 % 6 mois après. Le taux d'accès à l'emploi pour cette sous-population n'est que de 16 % en sortie immédiate et augmente de 9 points 6 mois après (25 % de jeunes en emploi). Le taux d'accès à la formation est toutefois relativement élevé : 28 % en sortie immédiate et 24 % à 6 mois. Les jeunes qui n'ont pas poursuivi en apprentissage ont ainsi pu intégrer un contrat de professionnalisation (non suivi dans la base IEJ-FSE), une formation du Conseil régional ou poursuivre dans une formation initiale hors apprentissage.

---

<sup>34</sup> Rapport IGAS « Plan de relance de l'apprentissage : l'accompagnement des apprentis pour une sécurisation des parcours », juillet 2014

## 4 Evaluation du dispositif : « Ecoles de la 2<sup>ème</sup> Chance »

---

### 4.1 Présentation du dispositif et éléments de mise en œuvre

Les Ecoles de la Deuxième Chance trouvent leur origine dans le *Livre blanc sur l'éducation et la formation : enseigner et apprendre, vers la société cognitive* présenté par la Commission européenne au Conseil européen<sup>35</sup> de Madrid le 30 novembre 1995. Face aux changements inhérents au développement des technologies de l'information et de la communication, au processus de mondialisation et aux avancées scientifiques et techniques la Commission identifie 5 objectifs généraux, et mesures associées, visant à préserver la compétitivité de l'Union :

- 1) Encourager l'acquisition de compétences nouvelles
- 2) Rapprocher l'école et l'entreprise
- 3) Lutter contre l'exclusion
- 4) Maîtriser trois langues communautaires
- 5) Traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation

C'est dans le cadre du troisième objectif général « Lutter contre l'exclusion » qu'est présenté le concept d'École de la Deuxième Chance (E2C). Inspirée d'initiatives locales ou extracommunautaires<sup>36</sup>, l'idée est « d'offrir aux jeunes exclus du système éducatif ou en passe de l'être les meilleures formations et le meilleur encadrement pour leur donner confiance en eux ». Afin d'atteindre cet objectif, la Commission a préconisé notamment :

- La mobilisation de financements communautaires en appui de financements nationaux pour la mise en place de parcours d'insertion
- La création de liens avec le monde de l'entreprise tant au niveau de la structure (actions de concertation et de partenariat) que dans le contenu des parcours
- Développer une pédagogie adaptée tant sur les méthodes et rythmes que sur les contenus (développement des pratiques sportives et culturelles)

A la suite de cette publication, de nombreux acteurs locaux ont signifié à la Commission leur volonté de mettre en place de telles structures au premier rang desquelles des acteurs français<sup>37</sup>.

Afin de soutenir le développement des E2C, la Commission européenne a apporté son appui à 13 projets pilotes dans 11 Etats membres, dans le respect du principe de subsidiarité régissant la politique de l'éducation. L'action de la Commission a été centrée autour de 5 axes :

- Veiller au respect de 4 caractéristiques générales :
  - L'existence d'un partenariat étroit avec les autorités locales, les services sociaux, le milieu associatif et le secteur privé dans l'optique plus spécifique de proposer des stages et emplois aux futurs élèves

---

<sup>35</sup> Le Conseil européen réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne. Depuis le traité de Maastricht en 1993, le Conseil européen dispose d'un statut officiel. Il donne les impulsions et définit les orientations politiques générales pour le développement de l'Union. Ainsi, s'il ne participe pas aux négociations ni à l'adoption de la législation européenne, il adopte un programme stratégique établissant les domaines prioritaires pour l'action de l'UE à long terme.

<sup>36</sup> *Livre blanc sur l'éducation et la formation : enseigner et apprendre, vers la société cognitive*, Commission européenne, 1995.

<sup>37</sup> La Commission européenne avait reçu 80 manifestations d'intérêt avant le lancement des projets pilote en 1996 dont 40 au Royaume-Uni et entre 20 et 30 pour la France, l'Italie et l'Espagne. Entre 1996 et 2000, comme suite aux premières expérimentations, plus de 300 manifestations d'intérêt ont été reçues par la Commission. *Second Chance Schools : the results of a European Pilot Project*, DG for Education and Culture – Commission européenne, 2001.

- Un enseignement et une orientation centrés sur les besoins, les souhaits et aptitudes des jeunes pour le développement d'un apprentissage actif
  - La souplesse de l'organisation des modules de formation permettant de combiner acquisition des compétences de bases (savoirs et compétences sociales) et une formation pratique organisée en entreprise et par les entreprises
  - La place prépondérante de l'informatique et des NTIC
  - La population cible ne pouvait pas être plus jeune que l'âge de fin de scolarité obligatoire de l'Etat membre concerné. En revanche, aucun plafond n'a été déterminé.
- Mise en réseau des projets sélectionnés
  - Faire connaître ces initiatives notamment pour inscrire la question du décrochage scolaire à l'agenda politique dans les Etats membres
  - Soutien d'un réseau d'E2C *via* la mise en place d'une association : « E2C Europe » dans l'optique de continuer à créer du lien entre les projets une fois la phase pilote terminée et de développer cette initiative.
  - Identifier des sources de financement sans en apporter directement. Les financements communautaires n'ont pas été absents puisque 8 des 13 écoles ont bénéficié d'un concours de l'Union *via* les fonds structurels.

Ces axes d'intervention ont été alliés à un soutien au développement des projets *via* la mise à disposition, pour chaque site pilote, d'un consultant notamment en charge de faire le lien avec la Commission sur le respect des caractéristiques générales mais aussi d'accompagner les porteurs dans leur recherche de financements.<sup>38</sup>

En France, les E2C se sont développées dans les années 2000, avec la première école mise en place à Marseille en 1997, une reconnaissance législative en 2007 et un déploiement du dispositif en 2009. En 2009, le réseau des E2C comptait 15 E2C, représentant 42 sites sur 24 départements et 11 Régions et pouvant accueillir 4 000 jeunes. C'est à cette période que l'État s'engage en faveur de l'essaimage du dispositif sur le territoire en se fixant pour objectifs<sup>39</sup> :

- la création de 7 200 places en E2C en 2 ans pour atteindre une capacité d'accueil de 12 000 places sur l'ensemble du territoire
- l'ouverture d'une E2C dans chaque région

En 2016, le réseau des E2C comptait 116 sites-Ecoles pour un budget de 78,4 M€<sup>40</sup> répartis essentiellement sur l'Est du territoire français.

- Les E2C sont des structures autonomes créées dans le cadre d'initiatives locales impulsées par les collectivités qui les cofinancent. Elles sont organisées en un réseau national qui assure une animation des actions collectives, un relais institutionnel et une gestion du label national.
- Afin de garantir la qualité de l'offre de service des écoles, les E2C interviennent en effet dans le cadre d'un label élaboré par le Réseau E2C France sur la base d'un cahier des charges, jugé conforme en 2009 par les ministères chargés de l'Emploi et de l'Éducation nationale. Le Réseau E2C France est habilité à décerner ce label à de nouvelles Écoles en fonction de leur conformité au cahier des charges et au guide de labellisation élaboré avec l'AFNOR Certification.

<sup>38</sup> Les financements communautaires étaient majoritaires pour 4 des 13 sites pilote, l'Etat et les collectivités étant majoritaires chacun pour 5 sites. Un site a été financé à parts égales Europe / Etat.

<sup>39</sup> Circulaire n°2009/13 du 5 mai 2009 *relative au développement et au financement des écoles de la deuxième chance*, annexes 1 et 1 bis.

<sup>40</sup> « Données financières 2016 », juillet 2017, Réseau E2C France.

Précautions de lecture : les chiffres n'intègrent pas l'indemnisation des jeunes en tant que stagiaire de la formation professionnelle. Le montant des indemnités versées aux stagiaires par les Conseils régionaux est estimé à 18,6 M €. Cela porterait le budget des E2C à 87 M€ pour l'année 2016. A noter, ces chiffres n'intègrent pas les données relatives aux E2C du Jura et de Martinique Nord.

- Dans ce contexte, les E2C partagent une même ingénierie d’accompagnement des publics et mettent en place un parcours organisé en 5 grandes étapes :
  - L’évaluation des compétences et mise en place d’un plan de formation individualisé avec une période d’intégration progressive dans l’école
  - Découverte de métiers, stages, et consolidations des savoirs de base
  - Confirmation du projet professionnel avec l’acquisition de gestes professionnels
  - Préparation à l’emploi et à la formation
  - Suivi et accompagnement jusqu’à un an après la sortie de l’E2C

Compte tenu de la nature des publics éligibles à savoir les jeunes de moins de 25 ans, sans emploi ni formation, les E2C sont par nature organisées pour former des NEET.

## 4.2 Méthodologie d’évaluation du dispositif

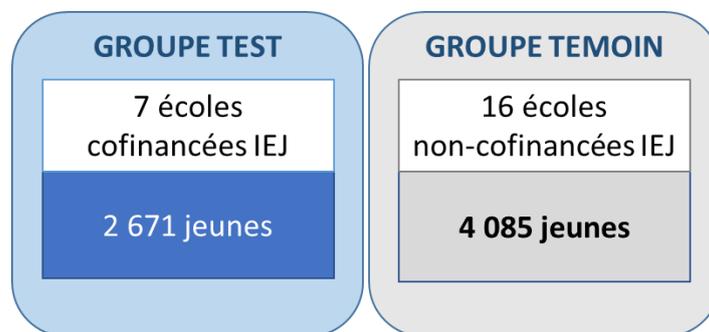
L’évaluation porte sur l’impact d’un co-financement IEJ sur le parcours des bénéficiaires des écoles éligibles à l’IEJ ; l’analyse contrefactuelle montrera dès lors si le fait pour un jeune d’être entré dans une école cofinancée IEJ a eu une incidence sur sa situation à l’issue – à court et à plus long terme.

Le périmètre de l’analyse porte sur les jeunes entrés en 2016 en E2C – l’année 2016 a été retenue parce qu’elle correspond à l’année de mise en place d’un système d’information national qui rend possible une comparaison entre écoles cofinancées ou non par l’IEJ, sur les indicateurs attachés à la gestion du label. Les jeunes ont pu selon la durée de leur parcours sortir en 2016.

Le processus d’évaluation s’est déroulé en deux grandes étapes :

- Constituer par appariement un échantillon d’E2C cofinancées et non-cofinancées par l’IEJ. L’enjeu ici est de contrôler un éventuel effet établissement – on sait en effet que les caractéristiques individuelles ne sont pas les seules variables explicatives des parcours et des situations à l’issue, il existe un effet établissement qui renvoie à la fois à des paramètres propres à l’école et au territoire qui méritent d’être contrôlés. Ce premier appariement a permis de constituer des groupes d’écoles semblables sur un grand nombre de variables (voir ci-dessous).
- Apparier les jeunes des écoles IEJ et non-IEJ de l’échantillon d’écoles précédemment constitué pour contrôler un effet lié aux caractéristiques des jeunes et mesurer ainsi un effet net de l’IEJ.

### Schéma de l’expérimentation



La première étape du processus a permis d’identifier un échantillon de 23 écoles (7 du groupe test et 16 du groupe de contrôle). Les variables suivantes ont été utilisées pour calculer le score de propension permettant de contrôler les caractéristiques des jeunes entrés, la « sélectivité de l’école » et la nature des parcours de formation :

- Part (en %) d’individus entrants issus d’un territoire relevant de la politique « Quartier Prioritaire de la Ville »

- Part d'entrants de la tranche 16-17 ans
- Part d'entrants de la tranche 18-19 ans
- Part d'entrants de la tranche 20-23 ans
- Part d'entrants de la tranche 24-25 ans
- Part d'entrants de la tranche 26 ans et plus
- Part d'entrants sans expérience professionnelle
- Part de demandeurs d'emploi de plus d'un an
- Taux de sortie précoce (Nombre de départs avant engagement pendant la période d'essai sur le nombre de stagiaires entrants)
- Durée moyenne de parcours (hors départ avant engagement)

Au total, 6 756 élèves sont sortis de ces 23 écoles de la deuxième chance en 2016 :

- 2 671 des structures du groupe traité
- 4 085 des structures du groupe de contrôle

Dans un second temps, nous avons procédé à l'appariement des élèves de l'échantillon<sup>41</sup> en utilisant des variables permettant de contrôler des caractéristiques individuelles des publics, leur situation par rapport à l'emploi, des caractéristiques territoriales et des parcours de formation. Dans le détail :

- Le genre du jeune
- L'âge à l'entrée de l'individu
- Le lieu d'habitation (originaire d'un quartier prioritaire de la ville ou non)
- L'expérience professionnelle
- La situation de demandeur d'emploi depuis plus d'un an ou non
- La durée du parcours en jours dans le dispositif du jeune

---

<sup>41</sup> Nous avons utilisé une méthode fonction noyau - kernel matching.

## 4.3 Présentation des résultats de l'évaluation du dispositif

### 4.3.1 Résultats issus de l'analyse comparative

Il ressort en premier lieu que le mode d'accès à l'E2C a été légèrement différent pour les jeunes des groupes test et témoin. On compte en effet 71 % de jeunes pour lesquels le dispositif E2C a été prescrit par une mission locale dans le groupe test contre 75 % dans le groupe témoin. En revanche, on compte 21 % de candidature spontanée dans le groupe test contre uniquement 16 % dans le groupe témoin. Plus précisément, ce sont les jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville ou n'ayant aucune expérience professionnelle qui ont accédé plus que les autres aux E2C cofinancées par l'IEJ *via* une candidature spontanée plutôt que par le biais d'une mission locale. Ces différences s'estompent pour les jeunes demandeurs d'emploi de plus d'un an, connus des missions locales comme de Pôle emploi.

		Témoin	Test	Total général
Issu d'un quartier prioritaire de la ville	Mission Locale	80%	70%	76%
	Candidature spontanée	12%	22%	17%
	Pôle Emploi	4%	4%	4%
	PSAD	0%	0%	0%
	Autres	3%	3%	3%
N'a pas d'expérience professionnelle	Mission Locale	75%	69%	73%
	Candidature spontanée	15%	24%	19%
	Pôle Emploi	5%	4%	4%
	PSAD	1%	0%	0%
	Autres	4%	3%	4%
Est demandeur d'emploi depuis plus d'un an	Mission Locale	76%	73%	75%
	Candidature spontanée	15%	16%	16%
	Pôle Emploi	6%	10%	8%
	PSAD	0%	0%	0%
	Autres	2%	1%	2%

Le test mis en place est un test de Chi2 de comparaison entre le groupe témoin et le groupe test avec une marge d'erreur à 5%.

Champ : Ensemble des jeunes entrés en 2016 dans le dispositif et sortis en 2016 ou en 2017 parmi les 23 écoles sélectionnées

Pour autant, les différences dans les modes de prescriptions vers les E2C ne paraît pas avoir d'incidence sur la motivation des jeunes ou sur la sélectivité des écoles. Le taux de départ avant engagement est comparable pour l'ensemble des écoles : 25 % environ des élèves ne terminent pas leur période d'intégration. La durée moyenne du parcours (environ 40 jours) avant le départ précoce est également comparable.

Nous remarquons en revanche que les écoles cofinancées IEJ ont adapté les parcours de formation à leur public en aménageant le rythme de l'alternance ou parfois en allongeant le parcours. Globalement, la durée du parcours est plus longue pour les jeunes des écoles du groupe test, que l'on considère la séquence en centre de formation ou bien celle en entreprise ; la première est plus longue en moyenne de 16h, la seconde de 4h. Dans le détail, on constate que tous les publics, exceptés les jeunes ayant déjà une expérience professionnelle, ont bénéficié d'un accompagnement renforcé en centre de formation. Le temps renforcé en entreprise a quant à lui, profité aux jeunes sans expérience professionnelle ou demandeurs d'emploi de plus d'un an, ces derniers ont eu des parcours en entreprises plus long de 20h en moyenne que leurs homologues des écoles du groupe témoin.

Temps moyen passé en centre (en heures)		Témoin	Test	Total général
Quartier prioritaire de la ville	Oui	291	325	306
	Non	309	315	311
Expérience professionnelle	Sans	306	324	313
	Avec	296	306	300
Demandeur d'emploi depuis plus d'un an	Oui	303	375	335
	Non	303	314	307
Total général		303	319	309

Le test mis en place est un test de Student de comparaison entre le groupe témoin et le groupe test avec une marge d'erreur à 5 %.  
 Champ : Ensemble des jeunes entrés en 2016 dans le dispositif et sortis en 2016 ou en 2017 parmi les 23 écoles sélectionnées

Temps moyen passé en entreprise (en heures)		Témoin	Test	Total général
Quartier prioritaire de la ville	Oui	173	183	177
	Non	183	184	184
Expérience professionnelle	Sans	176	184	179
	Avec	188	181	186
Demandeur d'emploi depuis plus d'un an	Oui	200	223	210
	Non	178	180	179
Total général		180	184	181

Le test mis en place est un test de Student de comparaison entre le groupe témoin et le groupe test avec une marge d'erreur à 5 %.

Autre point à noter, si l'on prend l'obtention d'une attestation de compétences comme un indicateur de la réussite pédagogique d'un parcours - en cohérence avec l'objectif des E2C de faire acquérir les compétences aux jeunes-, on peut constater que plus d'un jeune sur deux obtient cette attestation, ce taux est similaire dans les écoles du groupes test ou témoin. Le détail par profil de jeune confirme qu'il n'y a pas de différence significative à ce niveau.

			Témoin	Test	Total général
Quartier prioritaire de la ville	Oui	A une attestation de compétences	54%	55%	55%
		N'a pas d'attestation de compétences	46%	45%	45%
	Non	A une attestation de compétences	54%	54%	54%
		N'a pas d'attestation de compétences	46%	46%	46%
Expérience professionnelle	Sans	A une attestation de compétences	55%	55%	55%
		N'a pas d'attestation de compétences	45%	45%	45%
	Avec	A une attestation de compétences	53%	55%	53%
		N'a pas d'attestation de compétences	47%	45%	47%
Demandeur	Oui	A une attestation de compétences	62%	65%	63%

d'emploi depuis plus d'un an	Non	N'a pas d'attestation de compétences	38%	35%	37%
		A une attestation de compétences	54%	54%	54%
		N'a pas d'attestation de compétences	46%	46%	46%
Total général		A une attestation de compétences	54%	55%	54%
		N'a pas d'attestation de compétences	46%	45%	46%

Le test mis en place est un test de Chi2 de comparaison entre le groupe témoin et le groupe test avec une marge d'erreur à 5%.

Champ : Ensemble des jeunes entrés en 2016 dans le dispositif et sortis en 2016 ou en 2017 parmi les 23 écoles sélectionnées

#### 4.3.2 Résultats issus de l'analyse contrefactuelle (appréciation des effets nets)

Les jeunes ayant intégré une école financée par l'IEJ ont *a minima* 5 points de moins de chance d'être en emploi quelle que soit la date d'observation. Dans le détail, on observe à 3 mois de la sortie du dispositif 6,1 points de pourcentage de chance en moins de l'être, à 6 mois 5,7 points de pourcentage de chance en moins et à 9 mois 5,5 points de pourcentage de chance en moins que les jeunes ayant intégré une école non-financée par l'IEJ toutes choses égales par ailleurs.

De plus, les jeunes des écoles financées par l'IEJ ont également moins de chance d'être dans un emploi durable que les jeunes des écoles non-financées par l'IEJ : 4,7 points de chances en moins d'être dans un emploi durable à 3 mois, 7,2 points à 6 mois, 6,8 points à 9 mois, 6,4 points à 1 an.

	Ecart en points de % entre le groupe bénéficiaire et témoin				
	Sortie immédiate	à 3 mois	à 6 mois	à 9 mois	à 12 mois
<b>En emploi</b>	NS	-6,1 (***)	-5,7 (***)	-5,5 (**)	NS
<i>Dont en emploi durable</i>	NS	-4,7 (***)	-7,2 (***)	-6,8 (***)	-6,4 (**)
<i>Dont en emploi temporaire</i>	NS	NS	NS	NS	NS
En formation (dont alternance)	3,9 (*)	NS	-3,4 (*)	NS	NS
Autre situation <sup>1</sup>	NS	4,6 % (**)	9 (***)	NS	NS

Seuils de significativité : 10 % \* ; 5 % \*\* ; 1 % \*\*\*; NS (non significatif)

Interprétation : Un jeune d'une école financée par l'IEJ a en moyenne et toutes choses égales par ailleurs, 6,1 points de pourcentage de chance en moins d'être en emploi 3 mois après la sortie du dispositif par rapport à un jeune sortant d'une école non financée par l'IEJ.

1. En réorientation, en fin de parcours sans solution, en service civique, dans un autre dispositif, en train de créer son entreprise, en recherche d'emploi.

Les jeunes issus d'une école financée par l'IEJ ont également plus de chance d'être dans une « autre situation » globalement non stabilisée (cf. note « interprétation sous le tableau précédent) 3 mois après la sortie du dispositif (4,6 points de chance en plus) et 6 mois après la sortie du dispositif (9 % de chance en plus).

On remarque également des différences, toutefois peu significatives, entre les jeunes du groupe test et du groupe témoin quant à la probabilité d'être en formation à la suite du dispositif. Les jeunes des écoles financées par l'IEJ ont 3,9 % de chances en plus d'être en formation immédiatement à la sortie du dispositif mais 3,4 % de chances en moins de l'être 6 mois après la sortie du dispositif.

## 4.4 Principaux enseignements et réponse aux questions évaluatives

A l'issue de ces analyses et après échanges avec le réseau des E2C, plusieurs enseignements peuvent être tirés des éléments présentés ci-dessus :

- Compte tenu de leur public traditionnel, les E2C sont rompues à l'accompagnement socio-pédagogique des jeunes NEET. Les écoles cofinancées IEJ ont cependant eu besoin d'adapter leur parcours pour accueillir des jeunes plus en difficulté – à profil similaire – que les jeunes des autres écoles qu'elles suivent habituellement. Cela témoigne de l'empreinte de l'IEJ sur un dispositif et des pratiques professionnelles : loin d'un effet de substitution des financements, le recentrage sur les publics NEET a manifestement induit un ajustement du dispositif lui-même. De ce point de vue, on peut répondre positivement à la question évaluative sur le ciblage : les E2C cofinancées par l'IEJ ont bien ciblé les publics les plus en difficulté.
- Le fait que le public ne soit pas entré dans les E2C par les réseaux traditionnels de prescription révèle un effet par ailleurs bien connu de l'IEJ, non pas sur les pratiques professionnelles mais sur le système d'acteurs du territoire éligible, celui d'une concurrence entre acteurs engagés et financés sur un même public. Les publics traditionnels des E2C ont été captés par des acteurs qui les auraient réorientés dans d'autres circonstances ce qui a conduit à ce que les E2C cofinancées par l'IEJ accompagnent des publics encore plus en difficulté.
- A cet égard, on peut s'interroger sur l'efficacité de l'IEJ qui n'est pas là où on l'attendait. Si le dispositif a bien permis aux publics les plus en difficulté d'engager un parcours de requalification orienté vers l'emploi, cet effet de concurrence entre les structures perturbe la nécessaire coopération entre acteurs de l'insertion et de l'emploi qui est pourtant l'une des conditions à un accompagnement des jeunes jusqu'à l'emploi.
- Concernant la situation des jeunes à l'issue du dispositif par rapport à l'emploi, l'analyse doit être tempérée par une triple réalité : leur situation est globalement bonne à l'échelle du réseau puisque 55% des jeunes ont une sortie positive (formation ou emploi) ; les E2C n'étant pas des structures de placement, elles n'ont pas vocation à reconduire les jeunes à l'emploi mais avant tout à leur permettre d'acquérir les compétences permettant cet accès ; en adaptant les parcours à leur public, les E2C cofinancées par l'IEJ ont réussi à construire des parcours permettant d'attester de l'acquisition de compétences aussi performante que ceux des E2C non-financées IEJ (entre 55% et 65% selon les profils mais à des niveaux identiques pour les publics similaires des écoles co-financées ou non par l'IEJ). Le fait que les chances d'accès à l'emploi soient plus faibles pour les publics des E2C co-financées par l'IEJ (à minima 5 points de moins), s'explique d'une part par les publics accueillis et par la situation dégradée du marché de l'emploi des jeunes sur les territoires éligibles à l'IEJ.

# 5 Annexes

## 5.1 CAP Avenir / CAP Métier : Statistiques descriptives (bénéficiaires et non bénéficiaires)

		Dispositifs CAP Avenir et CAP Métier			Dispositifs témoins			
		CAP Avenir	CAP Métier	Action CAP Avenir suivi d'une action CAP Métier	COMPETENCES CLES (NPDC)	OCC (Picardie) restreint au <26 ans	POM (Picardie)	P.A.L (Picardie)
<b>Volume de participants</b>								
Effectifs		4169	2691	717	9858	224	598	1042
Taux de renseignement sortie immédiate		84,4%	86,1%	88,0%	50,9%	37,5%	91,5%	68,8%
Taux de renseignement à 6 mois		62,8%	63,8%	63,9%	0,0%	6,3%	69,4%	58,8%
Effectifs avec données en sortie immédiate (statistiques de profil basées sur ces effectifs)		3518	2317	631	5017	84	547	717
Effectifs avec données à 6 mois disponibles		2620	1717	458	0	14	415	613
<b>Variables de profil</b>								
Sexe	Femmes	54,4%	54,4%	57,8%	59,4%	52,3%	57,5%	44,3%
	Hommes	45,6%	45,6%	42,2%	40,6%	47,7%	42,5%	55,7%
Demandeur d'emploi longue durée		19,8%	26,1%	23,7%	41,3%	29,5%	26,3%	34,9%
Allocataire des minima sociaux		10,0%	10,0%	10,1%	9,0%	27,7%	14,0%	13,0%
Reconnaissance officielle d'un handicap		3,4%	3,2%	4,9%	2,7%	4,0%	1,5%	2,7%
Age	15 à 17 ans	15,6%	7,9%	7,3%	2,9%	13,4%	5,5%	26,7%
	18 à 20 ans	43,0%	43,8%	46,9%	45,1%	37,1%	51,0%	48,0%
	21 à 25 ans	41,4%	48,3%	45,8%	52,1%	49,6%	43,5%	25,3%
Niveau de formation	Aucun	33,9%	28,5%	29,5%	31,2%	73,4%	14,9%	79,1%
	BEP, CAP, seconde générale	44,6%	49,0%	49,5%	40,3%	25,0%	44,7%	20,1%
	BAC ou équivalent	20,9%	21,6%	19,5%	24,7%	1,3%	37,5%	0,7%
Diplômes universitaires		0,6%	0,6%	0,6%	3,8%	0,0%	2,9%	0,0%
Durée d'accompagnement	Moins de 1 mois	3,4%	2,7%	3,0%	12,1%	10,1%	7,9%	7,7%
	1 mois à moins de 3 mois	27,9%	30,5%	35,0%	43,6%	31,0%	48,8%	14,8%
	3 mois à moins de 6 mois	67,1%	64,5%	59,7%	24,0%	42,9%	37,1%	37,9%
	6 mois à moins de 12 mois	1,6%	2,2%	2,2%	16,3%	16,1%	6,2%	39,5%
	1 an à moins de 1 an et demi	0,1%	0,1%	0,0%	4,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Situation familiale	Famille monoparentale avec enfant(s)	19,2%	16,9%	20,3%		1,8%	2,7%	3,3%
	Ménage où personne n'est en emploi	26,2%	26,3%	25,8%		100,0%	7,8%	9,3%
<b>Indicateurs de résultat</b>								
Situation à la sortie	En emploi	15,2%	21,1%	21,6%	12,8%	10,7%	11,5%	15,6%
	En formation	42,8%	23,5%	25,2%	16,6%	20,2%	10,1%	28,5%
	En formation qualifiante	13,5%	21,6%	21,76%	4,0%			
	En emploi durable	2,7%	6,7%	3,0%				
	En apprentissage ou en contrat de professionnalisation	2,5%	4,1%	4,4%	3,0%			
	Inactifs	6,4%	6,7%	7,25%				
Situation à 6 mois	En recherche d'emploi	35,7%	48,7%	45,74%				
	NEET	42,1%	55,5%	53,3%	70,6%	69,0%	78,4%	55,9%
	En emploi	24,6%	31,5%	30,1%		13,3%	36,6%	24,3%
Taux de rupture	En formation	33,4%	28,0%	29,5%		46,7%	24,6%	28,9%
	NEET	42,0%	40,6%	40,4%		40,0%	38,8%	46,8%
		6.37%	5.87%	ND	20.22%	ND	6.19%	ND

## 5.2 SAS apprentissage - Statistiques entrées-sorties des participants au SAS détaillées par opérateurs

Opérateurs du SAS		Montant Prog.		Participants entrés		Profil des participants à l'entrée du SAS					Durée moy. / Opé mois	Participants sortants et taux de sortie immédiate				
Type	Nom	vol	%	vol	%	Age moyen	% femmes	% de chômeurs	% BNQ (V et infra)	% Ménage sans emploi		Total sortants	% en emploi	% en formation	% NEET	
<b>Total général</b>		<b>26,44</b>	<b>100%</b>	<b>12830</b>	<b>100%</b>	<b>19,0</b>	<b>41%</b>	<b>58%</b>	<b>71%</b>	<b>30%</b>	<b>4,2</b>	<b>11846</b>	<b>100%</b>	<b>15%</b>	<b>38%</b>	<b>47%</b>
Total CFA		15,83	60%	7646	60%	18,7	40%	59%	67%	25%	3,8	7215	100%	12%	41%	47%
Total Autres		7,45	28%	2755	21%	19,2	38%	53%	74%	34%	4,6	2494	100%	19%	31%	50%
Total E2C		3,12	12%	2429	19%	19,8	47%	60%	83%	40%	5,1	2137	100%	19%	36%	45%
<b>Détail par opérateur</b>																
CFA	CMAR	3,46	13%	3434	27%	18,4	48%	75%	72%	25%	3,6	3407	100%	7%	43%	50%
CFA	GIP FCIP	3,36	13%	1625	13%	18,7	30%	35%	64%	25%	5,7	1330	100%	17%	44%	39%
E2C	E2C Grand Lille	1,18	4%	1466	11%	19,9	48%	78%	82%	34%	5,5	1282	100%	24%	31%	44%
CFA	Inst Nicolas Barré -St Louis	5,36	20%	1293	10%	18,8	41%	51%	63%	26%	3,0	1231	100%	15%	31%	54%
Autres	PASSEPORT FORMA	0,56	2%	509	4%	19,4	40%	76%	70%	35%	4,4	458	100%	26%	38%	37%
E2C	E2C de l'Artois	0,81	3%	484	4%	19,5	42%	66%	81%	50%	4,8	376	100%	14%	40%	45%
E2C	E2C Grand Hainaut	1,13	4%	479	4%	19,9	48%	0%	86%	50%	4,2	479	100%	10%	44%	46%
CFA	BTP CFA	0,54	2%	429	3%	18,5	4%	60%	81%	27%	3,3	426	100%	4%	45%	50%
Autres	Ass. Entreprendre Ensemble	0,65	2%	386	3%	19,8	48%	82%	90%	29%	4,8	382	100%	14%	39%	47%
CFA	Institut de Genech	1,82	7%	376	3%	19,2	46%	45%	56%	18%	3,9	376	100%	24%	50%	26%
Autres	AGCSC Belenc	0,68	3%	314	2%	17,9	42%	22%	80%	41%	4,4	274	100%	12%	30%	58%
Autres	AFPA	1,31	5%	285	2%	20,5	45%	82%	50%	34%	3,7	274	100%	23%	19%	58%
Autres	ANAF - DIDACTIF	0,14	1%	165	1%	20,8	53%	88%	42%	32%	2,1	150	100%	41%	21%	39%
Autres	A.P.P.E.L.	0,28	1%	152	1%	20,1	39%	47%	80%	58%	2,7	145	100%	19%	9%	72%
Autres	ALTER-EGAUX	0,22	1%	127	1%	18,4	26%	2%	75%	33%	5,8	126	100%	13%	45%	41%
CFA	FORMASUP	0,29	1%	107	1%	21,3	46%	64%	1%	22%	3,3	102	100%	24%	41%	35%
Autres	Ass. ANTIDOTE	0,34	1%	102	1%	19,0	19%	45%	80%	42%	3,7	94	100%	24%	18%	58%
Autres	Fondation d'Auteuil	0,37	1%	90	1%	15,9	7%	10%	94%	9%	6,2	49	100%	4%	47%	49%
CFA	MFR des Hauts Pays	0,25	1%	89	1%	19,1	39%	63%	53%	7%	1,5	77	100%	39%	34%	27%
CFA	ADEFA	0,13	1%	85	1%	20,5	14%	85%	32%	25%	2,7	84	100%	12%	27%	61%
CFA	MFR de Valfosse	0,18	1%	83	1%	19,2	36%	67%	48%	4%	4,2	73	100%	42%	40%	18%
Autres	Ass. PROJET	0,32	1%	82	1%	19,7	45%	44%	56%	16%	2,9	78	100%	17%	27%	56%
Autres	Ass. PASSERELLE	0,12	0%	80	1%	17,3	40%	19%	71%	49%	4,9	44	100%	7%	30%	64%
Autres	UFJ	0,26	1%	79	1%	18,9	38%	39%	68%	41%	5,5	79	100%	14%	20%	66%
Autres	ICAM Ecole de Production	0,41	2%	70	1%	15,6	1%	0%	99%	13%	8,7	67	100%		69%	31%
CFA	MFR Le Clos Fleuri	0,13	0%	65	1%	19,0	72%	55%	80%	40%	4,1	59	100%	25%	15%	59%
Autres	Ass. des Paralysés de France Ins	0,38	1%	60	0%	19,1	37%	10%	68%	4%	12,0	59	100%	22%	24%	54%
CFA	FCMB Les Compagnons	0,27	1%	51	0%	17,6	2%	2%	78%	43%	2,1	50	100%	8%	42%	50%
Autres	Centre Social l'Alma	0,18	1%	48	0%	18,9	44%	21%	85%	63%	3,8	37	100%	43%	32%	24%
Autres	Auteuil Formation Continue	0,10	0%	40	0%	20,5	18%	78%	70%	30%	2,8	17	100%	0%	59%	41%
Autres	Prévention Culture Formation	0,11	0%	39	0%	19,3	54%	54%	77%	51%	5,2	37	100%	14%	35%	51%
Autres	Le Phénix	0,30	1%	33	0%	20,1	23%	61%	68%	37%	6,3	31	100%	13%	33%	53%
Autres	Les Papillons Blancs	0,49	2%	33	0%	18,5	39%	0%	100%	3%	8,6	33	100%	6%	27%	67%
Autres	APELS	0,05	0%	23	0%	19,8	9%	52%	91%	35%	4,5	22	100%	5%	14%	82%
Autres	APF IEM Dabbadie	0,13	0%	20	0%	18,3	20%	20%	95%	0%	9,2	20	100%	0%	45%	55%
Autres	Régie IMPULSION	0,05	0%	18	0%	17,4	22%	0%	83%	13%	2,1	18	100%	11%	22%	67%
CFA	AFI24	0,03	0%	9	0%		33%	0%	0%	0%			100%			

### 5.3 SAS Apprentissage - Statistiques descriptives des résultats des participants au SAS apprentissage par opérateur

Opérateurs		Total sortants de SAS	Apprentis IEJ sortants de SAS inscrits en CFA (Ypareo)			Echantillon témoin SAS IEJ					Sortants de SAS n'ayant pas poursuivi en apprentissage		Situation à 6 mois pour les sortants de SAS n'ayant pas poursuivi en apprentissage					
Type	Nom		Total	Tx d'accès à l'apprentissage	Total sans doublon	Apprentis IEJ	Tx abandon	Redoublement/réorientation	Passage 2ème année	Total	Total	Dont indic. à 6 mois renseigné	En emploi	Toujours NEET	Dont CLD	Dont inactifs	En formation	Total
<b>Total général</b>		<b>11859</b>	<b>2796</b>	<b>24%</b>	<b>2625</b>	<b>1575</b>	<b>37%</b>	<b>7%</b>	<b>56%</b>	<b>100%</b>	<b>9142</b>	<b>4982</b>	<b>25%</b>	<b>51%</b>	<b>10%</b>	<b>19%</b>	<b>24%</b>	<b>100%</b>
Total CFA		7215	2226	31%	2162	1356	35%	7%	58%	100%	4989	2458	26%	45%	14%	21%	28%	100%
Total Autres		2494	319	13%	315	126	48%	5%	47%	100%	2175	1568	27%	48%	10%	25%	24%	100%
Total E2C		2137	159	7%	148	93	54%	2%	44%	100%	1978	956	23%	61%	4%	14%	17%	100%
<b>Détail par opérateurs</b>																		
CFA	CMAR	3407	1242	36%	1210	770	34%	8%	59%	100%	2165	920	24%	48%	21%	16%	28%	100%
CFA	GIP FCIP	1330	308	23%	312	167	43%	5%	51%	100%	1022	423	18%	48%	2%	41%	34%	100%
CFA	Inst Nicolas Barré -St Louis	1231	265	22%	232	126	43%	6%	52%	100%	966	520	35%	39%	16%	18%	26%	100%
CFA	BTP CFA	426	175	41%	173	103	32%	5%	63%	100%	251	185	18%	59%	26%	22%	23%	100%
CFA	Institut de Genech	376	143	38%	140	84	26%	8%	65%	100%	233	142	37%	30%	7%	8%	33%	100%
E2C	E2C Grand Lille	1282	113	9%	102	64	53%		47%	100%	1169	979	24%	60%	1%	10%	16%	100%
Autres	PASSEPORT FORMA	458	94	21%	87	64	39%	6%	55%	100%	364	281	30%	41%	15%	14%	29%	100%
Autres	AGCSC Belenc	274	39	14%	40	24	58%	8%	33%	100%	235	118	24%	53%		51%	23%	100%
Autres	Ass. Entreprendre Ensemble	382	44	12%	38	24	38%	8%	54%	100%	338	150	22%	59%	9%	5%	19%	100%
CFA	MFR des Hauts Pays	77	28	36%	29						49	36	36%	50%	11%	31%	14%	100%
E2C	E2C Grand Hainaut	479	28	6%	24	11	7	3	1		451	327	20%	64%	16%	23%	16%	100%
E2C	E2C de l'Artois	376	18	5%	22	18	9	8	1		358	262	21%	59%	4%	16%	20%	100%
Autres	AFPA	274	19	7%	20	12	4	8			255							
CFA	MFR de Valfosse	73	19	26%	19	8		5	3		54	28	39%	14%	11%		46%	100%
CFA	FORMASUP	102	19	19%	18	5	2	3			83	48	38%	27%	2%	17%	35%	100%
Autres	ALTER-EGAUX	126	16	13%	16	7	3	4			110	25	32%	48%	8%	28%	20%	100%
Autres	Ass. PROJET	78	15	19%	15	6	3	2	1		63	48	23%	50%	2%	46%	27%	100%
Autres	ANAF - DIDACTIF	150	14	9%	14	6	3	3			136	63	50%	39%	11%	13%	11%	100%
CFA	ADEFA	84	13	15%	13	4	1	2	1		71	71	26%	42%	1%	4%	32%	100%
Autres	ICAM Ecole de Production	67	14	21%	13	5	3	2			53	26		31%		31%	69%	100%
Autres	A.P.P.E.L.	145	9	6%	12	6	3	3			136	102	30%	63%	29%	33%	7%	100%
CFA	FCMB Les Compagnons	50	13	26%	12	10	2	8			37	35	11%	60%	0%	60%	29%	100%
Autres	Fondation d'Auteuil	49	5	10%	9	5	3	1	1		44	30	23%	6%	0%	6%	71%	100%
Autres	UFJ	79	11	14%	8	6	4	2			68	15	13%	87%	7%	53%	0%	100%
Autres	Ass. PASSERELLE	44	4	9%	7	5	3	2			40	9	44%	11%		11%	44%	100%
Autres	Auteuil Formation Continue	17	6	35%	7	4	2	2			11	8		63%		63%	38%	100%
Autres	Les Papillons Blancs	33	8	24%	7	4	2	2			25	17	12%	76%		71%	12%	100%
Autres	Le Phénix	31	6	19%	6	1		1			25	2						100%
Autres	Ass. ANTIDOTE	94	5	5%	5	4	3	1			89	12	38%	38%		23%	23%	100%
Autres	Ass. des Paralysés de France	59	3	5%	3	1	1				56	2						
Autres	Régie IMPULSION	18	3	17%	3	3		3			15	15	13%	87%	7%	80%		
Autres	Centre Social l'Alma	37	1	3%	2	1		1			36	28	36%	39%		36%	25%	100%
Autres	APELS	22	1	5%	1	1	1				21							
Autres	APF IEM Dabbadie	20	1	5%	1	0					19							
CFA	MFR Le Clos Fleuri	59	1	2%	1	14		10	4		58	50	38%	58%	2%	2%	4%	100%
Autres	Prévention Culture Formativ	37	1	3%	1	1		1			36	5						

## Vos interlocuteurs :

### Edater

Sébastien Guilbert: [guilbert@edater.com](mailto:guilbert@edater.com)

Hugo Thenint : [thenint@edater.com](mailto:thenint@edater.com)

### Amnyos

Frédéric Bertrand : [frederic.bertrand@amnyos.com](mailto:frederic.bertrand@amnyos.com)

Vincent Roué : [vincent.roue@amnyos.com](mailto:vincent.roue@amnyos.com)

#### SIEGE

Tour Polygone

265, Avenue des Etats du Languedoc

34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 02 29 02

[www.edater.fr](http://www.edater.fr) | [contact@edater.com](mailto:contact@edater.com)